

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



10

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Octobre 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Propos sur l'éducation

Voici quelques semaines, une nouvelle année scolaire a débuté, des tout petits ont franchi, pour la première fois, les portes du collège, alors que leurs aînés ont terminé leurs apprentissages ou leurs examens de maturité. Dans nos universités, les sessions d'examens battent leur plein ! N'est-ce pas une époque favorable pour se poser quelques questions fondamentales sur la valeur de l'éducation que nous dispensons à nos jeunes ?

Ce qui caractérise la vie scolaire dans son ensemble, et cela dès le temps de l'après-guerre, c'est une recherche passionnée qui doit, du jardin d'enfants à l'université, conduire à des réformes. Souvent ces tentatives suscitent de violentes discussions entre partisans et opposants. Derrière ces mouvements passionnés, on perçoit une incertitude qui n'est pas près d'être résolue. Pourquoi ?

Il manque à tous ces efforts de réforme un principe fondamental, une claire vision de l'homme. Cette constatation n'est pas seulement vraie dans le domaine de l'éducation, elle exprime le grand drame de la société contemporaine qui n'a pas encore dominé l'état de rupture d'avec les traditions du passé. Dans ce temps de crise, nous avons perdu cette fa-

culté essentielle qui permet de répondre à cette question, en apparence toute simple : quel est le sens et le but de la vie ? La tentation est, dès lors, très grande de ne réfléchir aux problèmes de l'éducation qu'en fonction de considérations à courte vue, et cela d'autant plus que la société industrielle moderne est uniquement axée sur la notion de profit. Dans de telles circonstances, l'homme tend à n'être plus qu'une fonction dans un tout réglé par des lois qui se veulent scientifiques.

La contestation comme la résignation, qui règnent dans l'âme et l'esprit de nombreux jeunes, sont des expressions conscientes ou inconscientes d'une réaction contre ce danger ; il nous les faudrait prendre très au sérieux. Et surtout nous demander si notre préparation à la vie, aussi bien familiale que scolaire, permet un plein épanouissement de la personne. Mais il ne suffit pas de poser le diagnostic d'une situation, encore faut-il la résoudre. C'est ici que les difficultés se font jour. Au nom de quels principes faut-il opérer aujourd'hui une réforme de l'éducation ?

Jésus nous apprend que l'homme ne vit pas de pain seulement. Créature de Dieu, aimé en

Jésus-Christ, l'homme est une personne libre, ce qui signifie, selon la Bible, responsable du prochain. Une éducation chrétienne doit développer le sens de la responsabilité personnelle qui se concrétise dans la solidarité envers les autres. Tout programme d'éducation qui se veut sérieux doit avoir pour but la création d'une société responsable, dans laquelle chaque individu est appelé à œuvrer au bien commun. Un tel programme peut, dans le contexte de nos préoccupations immédiates, paraître utopique. Mais l'est-il vraiment ? La notion de démocratisation qui doit assurer la dignité de l'homme est à l'ordre du jour de notre parlement fédéral. Cette notion a évolué depuis un siècle, passant du domaine politique pour aboutir aujourd'hui au monde du travail. Mais elle restera vide de sens et de substance si elle est basée sur l'intérêt et l'égoïsme, cette maladie à la mort de toute démocratie.

La démocratisation exige une vision toute nouvelle de la préparation à la vie. Il ne s'agit pas seulement d'acquérir des connaissances, mais de susciter et de développer des valeurs d'âme qui permettent le dépassement de soi. L'enfant doit, dès ses plus jeunes années, être entraîné à la prise de

conscience très concrète de ses responsabilités vis-à-vis du groupe auquel il appartient, que ce soit sa famille ou sa classe.

Cet aspect de l'éducation, aussi nécessaire que celui de l'acquisition des connaissances — ces deux aspects sont, par ailleurs, complémentaires — ne doit pas s'arrêter à la scolarité, mais devenir un principe fondamental de l'éducation permanente tant à la mode. C'est à cette condition que notre

société pourra enfin retrouver un équilibre, valable pour notre temps, entre les droits de la personne et les nécessités du bien commun.

Pour réaliser cette réforme fondamentale, il n'est qu'un chemin, celui qui conduit au Christ qui a donné sa vie pour nous sauver. Sans cette approche vers Celui qui est la vérité et la vie, toute réforme scolaire est vouée à la vanité.

DuBois

gois Mauriac nous a laissé une petite plaquette de 200 pages : *Ce que je crois*, et il indique avec le talent qu'on lui connaît les valeurs qui ont été la base de sa vie.

Que reste-t-il ?

Tout d'abord, le Seigneur Jésus-Christ : aujourd'hui, hier, demain et pour toujours : celui qui est, qui était et qui vient. Nous sommes chrétiens et il n'y a pas d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés...

Puis, la Bible, la Parole de Dieu : son message, l'Evangile, la Bonne nouvelle, ses récits, ses conseils de vie morale. La Bible est une source jaillissante, où nous pourrions toujours nous abreuver.

Les Commandements, le Décalogue, ces vieux préceptes de la sagesse humaine et chrétienne : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas mentir, ne pas briser la vie de famille d'un autre... tout cela est valable aujourd'hui et leur inobservation cause d'indicibles souffrances.

Avec Molière et Marcel Pagnol, nous rions de bon cœur des époux trompés, des « cocus » : si c'est votre conjoint qui vous joue ce tour, vous rirez peut-être, mais plutôt jaune !

Lu récemment dans la rubrique du cœur d'une quelconque revue : « Je reste seul après treize ans de mariage avec mes deux enfants ; ma femme a filé avec mon meilleur ami »... N'est-ce pas une tragédie arrosée de milliers de larmes ?

Disons la même chose de tous les problèmes de l'amour et du couple. Malgré toute la propagande pour l'amour libre, l'union libre, et les fréquentations précoces et libres évidemment, les vieilles valeurs morales demeurent. Lisez dans les journaux tant de drames de la conduite libre et progressiste ! Un peu de maîtrise de soi, un peu de respect de soi-même et des autres auraient évité bien des larmes et tant de sang !

Et la valeur, le sens du travail, d'une vie laborieuse et ordonnée ?

Ces valeurs éternelles qui demeurent

Nous vivons une époque de changements, de mutations et de progrès, sur le plan matériel comme sur le plan spirituel.

Quelques comparaisons limitées à notre XX^e siècle nous aideront à voir clair.

En 1900 : pour l'éclairage : la chandelle, la lampe à pétrole, le bec de gaz — aujourd'hui, la fée électricité et ses merveilles.

En 1900 : pour se déplacer : les chemins de fer, les trams et les véhicules à traction animale — aujourd'hui le trafic motorisé sous toutes ses formes.

En 1900 : les premiers avions avec des bonds de quelques kilomètres — aujourd'hui : Londres - New York, en cinq heures avec le « Concorde ».

La mode en 1900 : dames à robes ultra-longues, messieurs à haut col cassé et chemises amidonnées — aujourd'hui : regardez !

Certains disent : il y a aussi une évolution au point de vue spirituel. Les idées, la foi, la morale évoluent. Ce qui était vrai autrefois ne l'est plus aujourd'hui. Les règles de morale se modifient au gré du temps. La conception des bonnes mœurs n'est plus ce qu'elle était à l'époque victorienne (1900) ou dans l'entre-deux-guerres (1920-1940).

Les parents sont inquiets et hésitants : que faut-il enseigner à nos petits enfants ? à nos grands enfants ? Certains disent : il faut être dans le vent. D'autres pensent : tout laisser faire et pas d'histoires ! et ils donnent eux-mêmes la pilule à leurs adolescentes de 15 ans !

*Que faut-il penser ?
est-ce juste ? est-ce faux ?*

Il est certain que plusieurs choses ont évolué. Malgré tout le respect que nous avons pour l'Ancien Testament, nous n'avons plus la même idée que les Juifs sur l'usage de la viande de porc et nos chrétiennes fourchettes apprécient beaucoup la choucroute garnie, le « plat bernois », comme on dit outre-Sarine. Pour nous, le jour du Seigneur est le dimanche et non plus le sabbat. Et il serait aisé de citer de nombreux autres exemples...

Et pourtant, il faut le rappeler avec vigueur aux adultes, comme aux enfants et aux jeunes : *il y a des choses qui restent, il y a des valeurs éternelles qui demeurent*, et elles sont nombreuses, et elles sont d'une importance capitale pour la réussite humaine et chrétienne de notre vie.

A la fin d'une longue vie de romancier et de chrétien, Fran-

Nous avons tous connu ces hippies dégoûtés du monde infect et corrompu des adultes, avec leurs cheveux longs et leurs idées courtes et qui avaient une sainte horreur du travail et du savon ! Ont-ils trouvé le bonheur ? Ne faut-il pas leur préférer tant de jeunes qui se préparent à mener une vie sérieuse, utile à eux-mêmes et à la société ?

*Ces valeurs éternelles
qui demeurent...*

Comment ne pas évoquer la conclusion du Sermon sur la Montagne : l'homme qui bâtit sur le sable : la pluie est tombée, les vents sont venus, et les torrents, et cette maison a été renversée, et

grande a été sa ruine... et l'homme qui bâtit sa maison sur la pierre : la pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison, et elle n'a pas été renversée, car elle était fondée sur la pierre.

Jeunes et adultes, nous avons tous une maison à bâtir — ou bien sur ces principes discutables et discutés, sur la mode ou le vent du jour ? — ou bien sur les valeurs éternelles qui viennent de la foi et de l'Evangile. La réponse est claire et facile : bâtissons notre maison sur les valeurs éternelles de la foi et de l'Evangile.

Abbé Christophe

Chronique économique

Disons d'emblée que les chroniqueurs économiques ne peuvent pas briller par leur optimisme en cet automne 1975. Même les rapports des institutions internationales, d'habitude toujours relativement optimistes, avouent un certain pessimisme pour le proche avenir. Les plans de relance dans plusieurs pays, l'annonce d'une certaine reprise aux U.S.A. ne rendent pas les industriels et les experts très confiants. A l'heure où nous écrivons, le chômage atteint dans les pays membres de l'O.C.D.E. le taux le plus élevé depuis la dernière guerre. Les gouvernements sont d'autre part placés devant une impasse que constitue le dilemme relance-inflation : si, en effet, on veut assurer la reprise de l'activité économique, il faut que cette relance se fasse sans inflation. La longue période de croissance économique que nous venons de vivre a, en effet, permis d'apprendre une nouvelle leçon : on est conscient aujourd'hui que l'inflation est le pire des fléaux et qu'elle condamne à plus ou moins long terme la croissance économique et l'équilibre économique et social.

On a souvent reproché aux économistes de n'avoir pas su prévoir la crise. Rien n'est plus faux ! Ils ne l'ont pas annoncée, mais ont toujours été

bien conscients que la crise est latente, possible, telle une épidémie. La médecine sait que l'épidémie est une chose possible, mais ne sait l'annoncer avec certitude ! *Mais tous les économistes sérieux ont mis en garde notre société contre les dangers réels que l'inflation lui faisait courir.* Les gouvernements ont laissé cette inflation prendre des proportions dont nous mesurons aujourd'hui les conséquences, tout en pouvant nous estimer heureux qu'elles ne soient ou ne deviennent pas plus graves encore. Si donc on ne veut pas que la reprise ne soit qu'une flambée de paille, il faut l'assortir d'un frein à l'inflation, quitte à retarder les effets de la relance. Ce qui sera bénéfique sur le plan économique et social ne le sera certainement pas sur le plan électoral, raison pour laquelle, d'ailleurs, les gouvernements n'ont pas su freiner l'inflation.

Les perspectives de l'O.C.D.E.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) base ses prévisions sur l'évolution récente, laquelle montre un recul de la production industrielle pour le premier trimestre de 1975 de 20 % au Japon, 10 à 15 % aux U.S.A., en Allemagne, en France et en Italie, 5 % au Royaume-Uni, ceci

par rapport au dernier sommet¹. Le nombre total des chômeurs a atteint 15 millions pour l'ensemble de la zone O.C.D.E., ce qui représente les 5,5 % de la population civile active. Seul élément positif : le ralentissement de l'inflation, par suite de la baisse des prix des matières premières et des denrées alimentaires, de la stabilisation des prix du pétrole et du ralentissement de la demande intérieure.

Ce très net affaiblissement de la demande intérieure a encouragé certains pays membres de l'O.C.D.E. à modifier leur politique de régulation de la demande. Ainsi, aux U.S.A., on a adopté une série de mesures fiscales susceptibles de renforcer de 2 % le revenu disponible des ménages. Au Japon, on a encouragé le secteur de la construction par l'accélération des travaux publics. L'Allemagne a mis sur pied une politique fiscale tout en assouplissant sa politique monétaire. On connaît également à présent le plan de relance à la française.

Les experts de l'O.C.D.E. estiment cependant, selon les indicateurs disponibles, *que le creux de la récession est actuellement dépassé au Japon et aux U.S.A.* Pour l'Europe, les politiques économiques devraient permettre une augmentation du produit national brut pour le deuxième semestre 1975, ceci pour tous les pays, à l'exception toutefois de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Cette allure de l'essor ne sera pas très rapide et n'exclut malheureusement pas une augmentation du chômage. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable, disent les experts de l'O.C.D.E., « de contraindre les pays de l'O.C.D.E. à se redresser plus vite que ne l'envisagent les présentes prévisions, dans l'espoir d'accélérer le retour à des conditions d'emploi plus satisfaisantes ».

Le facteur clé de l'essor sera sans doute le comportement de la consommation privée et, dans ce sens, les gouvernements ont adopté une bonne recette en prenant des mesures fiscales. Cependant, les experts de l'O.C.D.E. restent modestement optimistes. Le niveau d'utilisation des capacités, qui ne sera guère modifié l'année prochaine, limitera encore l'incitation à investir. D'autre part, le marché du travail, même s'il se stabi-

¹ « L'Observateur de l'O.C.D.E. », N° 76, juillet-août 1975.

lise, ne poussera pas les consommateurs à accroître leurs dépenses dans une très grande mesure. Ainsi, les impulsions que donneront à la demande les mesures fiscales pourraient s'épuiser progressivement.

En conclusion, on peut résumer ainsi les perspectives de l'O.C.D.E. : il ne faut pas s'attendre à une reprise spectaculaire avant la moitié de 1976, mais il est probable que la plupart ou la totalité des pays connaîtront ensuite une nouvelle expansion. Cependant, toutes les affirmations de ces experts sont tempérées par des conditions. En particulier, il sera toujours plus indispensable que tous les pays poursuivent les consultations et la coopération permanentes, ne serait-ce que pour éviter une nouvelle reprise de l'inflation.

L'industrie et la construction en Suisse

Revenons à notre pays en examinant la situation dans l'industrie et la construction au cours du 2e trimestre de 1975². L'enquête de l'OFIAMT à laquelle nous nous référons a touché 4312 entreprises qui occupent 442 835 ouvriers.

Au 2e trimestre de 1975, l'emploi dans l'industrie a fléchi de 3,7 % par rapport au trimestre précédent, et de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Ce dernier taux est de 16,2 % pour l'industrie horlogère, et de 28,8 % (taux record) pour la construction.

L'enquête de l'OFIAMT rapporte également sur les jugements que font de la situation et des perspectives les chefs des entreprises consultées. Si on examine ces jugements portés sur le 2e trimestre de 1975, on obtient les appréciations suivantes :

— 14,8 % des entreprises industrielles et 3,2 % des entreprises de la construction qualifient leur degré d'activité au cours du 2e trimestre de 1975 de « bon » ;

— 50,9 % des entreprises industrielles et 46,8 % des entreprises de la construction qualifient leur degré d'activité de « satisfaisant » ;

² Selon enquête de l'OFIAMT parue dans « La Vie économique », août 1975.

Pensée

Le monde est la république des médiocres.

Th. Carlyle

— 34,3 % des entreprises industrielles et 50 % de celles de la construction jugent « mauvaise » cette activité.

Pour l'horlogerie, les 52,3 % des chefs d'entreprises estiment que l'activité a été mauvaise au cours du 2e trimestre de 1975. Dans tous les

cas, le degré de pessimisme s'est fortement élevé par rapport aux trimestres précédents.

Autre élément intéressant de l'enquête : l'indice des ouvriers occupés. Cet indice est basé sur le 3e trimestre de 1966 (= 100) et nous donne les évolutions suivantes :

	2e trim. 73	2e trim. 74	2e trim. 75
Industrie	93,1	93,5	85,5
dont : horlogerie	93,3	98,6	82,6
Construction	105,5	99,4	70,8

Ainsi, l'industrie a perdu en deux ans 7,6 points, l'horlogerie 10,7 points et la construction 34,7 points ! Quant aux perspectives, 7,6 % des industries industrielles et 0,6 % (!) des entreprises de la construction les jugent bonnes, alors que 45,2 % des premières et 44,3 % des secondes les estiment incertaines. Pour l'horlogerie, on obtient les résultats suivants :

1,1 %	bonnes
14,4 %	satisfaisantes
32,2 %	mauvaises
52,3 %	incertaines.

Commerce extérieur

Les comparaisons par périodes sont intéressantes. Rappelons en premier

lieu les chiffres de notre balance commerciale pour 1974 :

Importations	42 929,4 millions de fr.
Exportations	35 353,1 »
Déficit	7 576,3 »

Pour 1974, la valeur de nos exportations en pourcent des importations était de 82,35 %, ce qui signifie que nos achats à l'étranger sont couverts environ aux 4/5 par nos ventes.

Si l'on établit la moyenne mensuelle des importations et des exportations pour 1974, et si l'on compare cette moyenne aux chiffres de juillet 1974 et de juillet 1975, on réalise la dégradation en particulier de nos ventes à l'étranger (en millions de fr.) :

	Moyenne mensuelle 1974	Juillet 1974	Juillet 1975
Importations	3 577,45	3 882,2	2 850
Exportations	2 946,09	3 151,8	2 870,6
Couverture des importations par les exportations en %	82,35 %	81,1 %	100,72 %

Durant les sept premiers mois de 1975, nos importations ont atteint 20 631 millions de francs, soit une réduction de plus de 5 millions par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le fait que la couverture des importations ait atteint 92,9 % pendant cette période n'a rien de réjouissant, car cela provient de l'évolution des prix. En effet, la réduction de notre déficit commercial provient essentiellement du fait que les prix des marchandises exportées ont augmenté plus fortement que les prix de nos importations par suite de la surévaluation du franc suisse. Notre position est d'ailleurs toujours plus délicate face à la concurrence étrangère, conséquence de cette plus-value de notre franc.

Face à cette situation, la plupart des observateurs suisses ne se montrent cependant pas trop pessimistes et estiment pour la plupart que le creux de la vague est bientôt atteint. « Pour autant que la reprise mondiale ne se fasse pas trop attendre, la situation actuelle n'a encore rien d'alarmant », disent les experts de la Banque Hentsch & Cie, de Genève, dans leur excellente « Documentation financière » du 3 septembre 1975. Récemment, M. Alfred Schaefer, président du Conseil d'administration de l'U.B.S., déclarait : « Il n'y a... pas de quoi être pessimiste, car, dans quelques pays gros acheteurs de produits suisses, les perspectives conjoncturelles se sont sensiblement améliorées ». Mais tous ces observateurs admettent

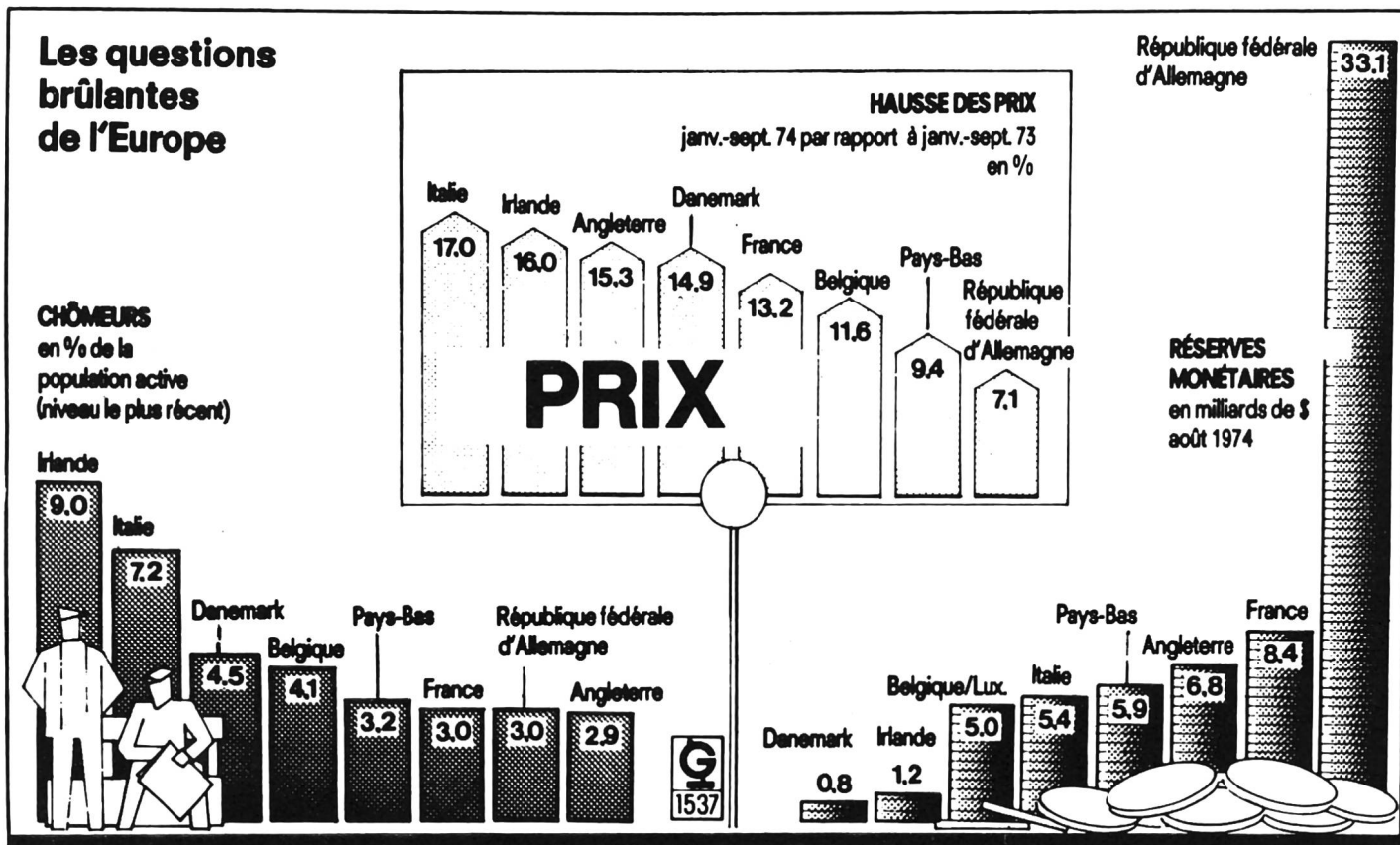
que notre propre redressement dépend finalement de la santé économique de nos partenaires commerciaux.

D'autres éléments pourront sans doute favoriser une reprise de l'activité économique. En premier lieu, les résultats relativement satisfaisants de l'assemblée générale du F.M.I. et de la Banque mondiale à Washington. Les partenaires au F.M.I. sont en

effet parvenus à un accord sur l'or et il semble bien que nous approchions lentement d'une entente sur le régime des changes. Ensuite, la tendance au redressement — modeste — du dollar et l'éventualité d'une participation du franc suisse au serpent européen pourraient réduire la pénalisation des exportateurs suisses par suite de la surévaluation du franc.

Il est cependant certain que quelques secteurs de notre économie ne se relèveront pas très facilement du marasme actuel. Nous pensons en particulier à l'horlogerie. Nous proposerons à nos lecteurs un examen plus approfondi de ces différents problèmes lors d'une prochaine chronique.

Roger Schindelholz



PROBLÈMES COMMUNAUTAIRES

Bonn (DaD) — L'inflation et le déséquilibre des balances des paiements préoccupent la Communauté européenne depuis quelques années. Inexercée à la pratique de la solidarité, la CEE n'a pas réagi en cette période de crise comme on aurait pu être en droit de l'attendre. En dépit de certaines difficultés, l'économie de la République fédérale d'Allemagne fait très bonne figure sur le plan international, comme le montre notre diagramme. Et pourtant, l'inflation et le chômage touchent aussi la République fédérale. Si les partenaires commerciaux au sein de la CEE devaient avoir recours à des mesures dirigistes, les exportateurs allemands seraient durement touchés : un emploi sur cinq en République fédérale dépend des exportations. Bonn a donc tout intérêt à faire preuve de solidarité et à aider les partenaires européens les plus faibles.

(wl - « Flash sur l'Allemagne »)

Raiffeisen...

Symbole de l'esprit coopératif pour des millions d'hommes dans le monde entier

I

N.d.l.r. — Le « Raiffeisenbote » publie depuis quelques mois une série d'articles consacrés aux organisations Raiffeisen de pays étrangers. Nous avons demandé à notre excellent collaborateur, M. l'abbé Louis-Daniel de Raemy, de Corminbœuf, de traduire en français les articles susceptibles de cap-

tiver l'attention de nos lecteurs. Nous le remercions de son précieux concours.

Voici d'abord le rapport de M. Werner Schiffgen, secrétaire général, de Bonn, sur l'« Union Internationale Raiffeisen ».

-pp-

Si l'on fait abstraction des formes d'organisations coopératives et économiques, comme elles s'étaient développées déjà depuis des siècles, par exemple aux Indes, au Japon, en Corée et dans différentes régions d'Afrique ou

d'Amérique latine, c'est approximativement dans la moitié du siècle dernier que naquit l'idée de la coopération, qui embrasse aujourd'hui le monde entier. A peu près à la même époque où furent fondées en Angleterre les premières coopératives de consommation sur la base des principes de Rochdale — ville de Grande-Bretagne, berceau du mouvement coopératif — furent créées en Allemagne les coopératives agricoles et artisanales. Elles s'édifièrent, en effet, sur les mêmes principes; cependant elles développèrent déjà l'idée du crédit coopératif.

La première coopérative de crédit naquit avec la fondation de la Caisse de crédit mutuel de Heddesdorf en l'année 1864. Par la suite, les coopératives agricoles de crédit avec trafic de marchandises s'étendirent à une surprenante rapidité sur beaucoup de pays. Raiffeisen pouvait déjà constater dans la préface de la cinquième édition de son livre « Les Unions de caisses de crédit mutuel » que les coopératives de crédit de son système avaient trouvé audience aussi dans d'autres pays européens, ainsi en Autriche, Hongrie, Russie, Hollande, Belgique, Italie, Espagne, Danemark, France et Suisse. Dans les années quatre-vingt du siècle dernier ce livre vit les premières traductions en hongrois, en russe et en espagnol. Il existe aujourd'hui dans plus de cinquante pays cinq cent mille coopératives environ avec à peu près quatre-vingts millions de membres. Elles sont toutes basées sur le système Raiffeisen.

Les représentants des coopératives Raiffeisen et de leurs organisations des pays voisins ont depuis toujours fait pression sur l'Union Raiffeisen allemande pour créer une communauté supranationale sous le signe et dans l'esprit de Raiffeisen, qui servirait à l'échange des expériences et ainsi à la chose commune. Le président de l'Union Raiffeisen allemande, Dr Théodore Sonnemann, choisit l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de Raiffeisen pour donner suite aux propositions et aux vœux des organisations associées européennes et pour réaliser l'idée de la création d'une communauté internationale dans l'esprit de Raiffeisen. Il fut décidé d'entreprendre sa fondation formelle le 30 mars 1968 à Neuwied sur le Rhin. La proclamation solennelle et l'invitation à tous les amis du monde entier d'adhérer à cette association furent réservées à la « Journée Raiffeisen mondiale ». Les délégués de vingt et une organisations coopératives de dix pays d'Europe assistèrent à la fondation de l'Union Internationale Raiffeisen (UIR) dans le musée d'arrondissement de Neuwied. Neuf délégués de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Autriche, de Suède, de Suisse et d'Allemagne (RFA) furent appelés au conseil de direction. A l'unanimité, le comte Christian d'Andlau, président de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine, fut élu président et le Dr Théodore Sonnemann, président de

l'Union Raiffeisen allemande, vice-président.

Qu'il soit rappelé ici qu'il y a plus d'un demi-siècle les premiers essais d'un travail international commun sous le signe de Raiffeisen étaient tentés : en 1897 était fondée l'Union internationale des coopératives Raiffeisen, dont l'initiateur était le Français Louis Durand, célèbre dans l'histoire de la coopération. En faisaient partie des coopératives d'Allemagne, de France, d'Italie, de Serbie, de Hongrie et de Russie. La Fédération internationale des coopératives agricoles suivit en 1906 avec des organisations d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et d'Italie.

La « Journée mondiale Raiffeisen », organisée en juin 1968 à Francfort-sur-le-Main, dont le point culminant fut la proclamation solennelle de l'Union Internationale Raiffeisen (UIR) dans l'église Saint-Paul par le président, comte Christian d'Andlau, démontra avec force le sentiment de solidarité des coopératives Raiffeisen du monde entier. Cette démonstration pacifique, mais puissante, à laquelle participèrent des représentants de plus de septante pays, expliquait du même coup comment l'idée d'entraide de l'ancien bourgmestre avait connu une expansion mondiale. A ce propos, le président de l'Union Raiffeisen allemande, M. Sonnemann, déclarait à la grande manifestation de la Journée Raiffeisen mondiale : « L'idée de l'aide mutuelle qui multiplie les forces insuffisantes de l'individu en les conjuguant avec celles de ses semblables est en avance sur la réalisation concrète. Nous trouvons sous des formes parfois touchantes cette compréhension presque instinctive de la nature et de la nécessité d'une collaboration coopérative et des possibles répercussions économiques, mais aussi sociales et politiques d'un système coopératif bien fondé, également là où il y a encore un long chemin à parcourir pour en arriver à sa réalisation. Certes, l'existence de la grande masse des petits paysans et des artisans cherchant un appui et une protection n'est pas facilitée par le simple fait d'avoir senti ou salué l'importance de l'auto-aide coopérative. Ils ont besoin d'être initiés par les pays disposant de longues expériences coopératives.

Pour réaliser une telle aide par la voie de consultation et d'échange d'opinions, nous devons nous connaître et

mieux nous connaître. Les coopératives dans les vieux pays doivent savoir où se font sentir des forces de la même nature ».

Le préambule du règlement de l'Union Internationale Raiffeisen exprime ce qui a déterminé les six mille visiteurs de la Journée Raiffeisen mondiale et, de plus, les millions de membres de coopératives, qui se reconnaissent sous le nom et dans l'œuvre de Raiffeisen. Il y est dit : « En signe de respect et de reconnaissance envers Frédéric-Guillaume Raiffeisen, le fondateur et pionnier d'un mouvement coopératif mondial, dans le but de fusionner toutes les organisations unies par cette idée en une communauté, dans la conviction d'avoir à veiller au maintien et à l'encouragement de cette idée, de même qu'à son développement ultérieur pour les futures générations, les organisations coopératives du système Raiffeisen ont décidé, à l'occasion du 150^e anniversaire de F.G. Raiffeisen, la fondation de cette association internationale, et elles invitent toutes les organisations du monde se basant sur les mêmes principes et travaillant dans le même esprit à s'y rallier. »

Par la suite, de nombreuses organisations ont répondu à cet appel. A la première assemblée des membres qui fut organisée le 18 mai 1972 au siège de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) à Rome, le président Dr Edelmann, successeur du comte d'Andlau depuis 1970, pouvait communiquer que l'Union Internationale Raiffeisen comptait quarante-quatre membres ordinaires de vingt-cinq pays et onze membres promoteurs de huit pays. Le président Edelmann traita dans son discours de la question : « Qu'est et que veut l'Union Internationale Raiffeisen ? ». Il déclara que l'UIR, en tant qu'association librement consentie d'organisations coopératives nationales qui aspirent à exercer leur activité présente et future conformément à l'idée de Raiffeisen, voyait sa tâche dans le développement de l'échange fructueux des idées et des expériences entre les organisations coopératives nationales et de leurs personnalités dirigeantes. L'UIR doit, ainsi que le faisait déjà ressortir le comte d'Andlau dans sa proclamation de 1968, être vivante, active, efficace, profitable à tous les membres, dans lesquels elle doit éveiller le sentiment qu'ils sont directement concernés,

intéressés, qu'ils sont appelés à une collaboration productive par une activité toujours renouvelée, qu'ils sont invités à une assistance mutuelle efficace pour le bien de tous.

Les « Informations », publiées plusieurs fois par an, servent à maintenir le contact entre les organisations associées. Celles-ci transmettent des expériences pouvant inspirer d'autres affiliés. On y fait des propositions pratiques pour améliorer le système Raiffeisen, dont la faculté d'adaptation aux circonstances spéciales de chaque pays et de chaque continent a fait ses preuves. Le centre de documentation du secrétariat de l'UIR à Bonn rassemble des données sur l'activité, les événements et les changements des organisations affiliées et en tire rapidement profit. Les séances du conseil de direction, qui ont lieu tour à tour dans l'un des pays affiliés, renforcent et intensifient ces contacts.

Dans le domaine du développement de l'aide coopérative, l'Union Internationale Raiffeisen tend à collaborer avec toutes les organisations internationales qui y travaillent. En particulier, sur l'initiative du vice-président Sonnemann, des contacts furent pris avec la FAO, qui reconnut le statut d'associé

à l'UIR. Leur but commun est la mise au point de méthodes améliorées d'enseignement et de travail pour la formation et le perfectionnement des forces coopératives professionnelles et dirigeantes dans les pays en voie de développement.

L'UIR elle-même doit devenir une chambre de compensation qui coordonne les mesures d'aide et espère ainsi augmenter l'efficacité de mesures envisagées pour des projets concrets de développement dans des pays déterminés. En particulier, des conseillers coopératifs professionnels doivent être procurés par son entremise.

La contribution que l'UIR peut apporter sera largement conditionnée par ses limites financières. Le président Edelmann déclarait à ce sujet lors de l'assemblée des membres à Rome : « Les membres de l'Union Internationale Raiffeisen sont des mouvements coopératifs dont le but est de servir et non de réaliser des gains, et dont les moyens sont de ce fait limités. Nous avons ainsi commencé nos activités en fonction de ces considérations et conçu notre programme de travail de façon à ce qu'il se rapproche le plus possible des objectifs recherchés. »

(Traduction : -Rae-)

Ces dernières années, 350 à 400 délégués assistaient à l'assemblée générale de notre Coopérative de cautionnement qui est, dans la règle, la première manifestation officielle de nos Congrès annuels. Croyant bien faire, les organisateurs avaient fait placer cette fois-ci 500 sièges dans la belle et confortable « Salle Nord » du palais des Congrès de Lucerne, à un jet de pierre de la gare CFF. Non seulement un fier carré de raiffeisenistes dut garder la position longitudinale, chère à nos Landsgemeinden, il fallut même enregistrer quelques départs prématurés. Bonne note a ainsi été prise qu'il faudra bien prévoir d'ici quelques années une participation de 1000 représentants... Ce qui est très réconfortant aussi bien pour le conseil d'administration que pour la gérance qui s'excuse d'avoir sous-estimé le zèle et l'intérêt des congressistes de 1975 pour notre belle institution d'entraide.

Allocution d'ouverture

A 11 h. 17, soit avec une très modeste rallonge de deux minutes, le président, *M. Paul Schib*, s'adresse en ces termes aux participants à cette 33e assemblée de délégués :

Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue, ici à Lucerne, à l'occasion de la 33e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Nous avons une fois de plus le plaisir d'interpréter cette imposante participation de votre part comme l'expression de l'estime que vous manifestez à l'égard de notre institution si importante pour le mouvement Raiffeisen entier. Nous nous réjouissons de ce que les membres des organes supérieurs de l'Union manifestent par leur présence leur reconnaissance envers cette magnifique entreprise de prestations de service qui accuse un développement particulièrement enviable.

Soyez-en, Mesdames et Messieurs, sincèrement remerciés.

Nous siégeons cette année sur les bords du lac des Quatre-Cantons, au cœur de notre patrie. Son rivage et son arrière-pays aux eaux que le soleil fait miroiter ou qui sont agitées

La 33^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen



... Il faudra bien, dans quelques années déjà, réserver 1000 places pour l'assemblée générale de notre Coopérative. Magnifique signe d'attachement à une institution très appréciée...

par le fœhn, vent dont on connaît le caractère sauvage, sont « embellis » par de nombreuses Caisses Raiffeisen parmi lesquelles pas moins de 85 ont adhéré à notre Coopérative de cautionnement.

Ce nombre particulièrement important peut être considéré — et je crois que vous partagerez cette opinion — comme une preuve convaincante, que l'esprit qui anima sur la prairie du Rütli les 3 Confédérés qui prêtèrent serment en 1291, pour s'engager dans la voie d'une solidarité à toute épreuve, continue à se perpétuer au sein du mouvement Raiffeisen de la Suisse primitive, cultivé par tant d'hommes et de femmes, de toutes conditions, conscients de leurs responsabilités.

Gallus Eugster, mon prédécesseur, déclarait lors de notre assemblée générale du 17 mai 1969, il y a 6 ans, que Lucerne était une ville d'étrangers et que ce qui avait un caractère exotique passait complètement inaperçu. Or, en flânant hier au bord de la Reuss et dans les rues de la ville, j'ai pu, dans une certaine mesure, constater que le « globetrotter », que les gens venus du monde entier y étaient devenus quelque peu plus rares. Ainsi le vers de Schiller « Qui peut dénombrer les peuples et citer les noms de ceux qui se rencontrèrent ici en tant qu'hôtes » ne s'adapte plus guère à cette bonne ville de Lucerne. C'est là un signe de récession, mot qui était du reste encore inconnu auparavant et qui est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Pour vous aussi, Mesdames, Messieurs, dans le rapport que vous entendrez aujourd'hui, nous évoquerons sans ambages cette expression et ses imbrications dans le domaine économique. Malgré le brusque changement conjoncturel qui s'est produit, notre Coopérative de cautionnement peut vous présenter de nouveau des résultats exceptionnels. C'est ainsi que nous sommes très satisfaits de porter à votre connaissance qu'à fin 1974, le total de nos engagements a franchi le cap des 100 millions de francs et que nous demeurons toujours la coopérative de cautionnement la plus importante de Suisse.

Je constate que les convocations à la présente assemblée ont été adressées dans les délais. Il me reste à vous souhaiter, Mesdames et Messieurs, de passer un séjour agréable et pleinement satisfaisant dans cette Ville lumière et de rentrer chez vous, contents de ce que vous aurez vu et entendu.

Je déclare ouverte la 33e assemblée générale ordinaire.



Galant jusqu'au bout des ongles, le président, M. Paul Schib, propose, en cette « Année de la Femme », de nommer trois scrutatrices...

Constitution du bureau de l'assemblée

Galant homme jusqu'au bout des ongles, le président Schib déclare qu'il est juste et équitable en cette année de la femme d'avoir non seulement de bonnes paroles à l'adresse de nos fidèles compagnes, mais de leur donner l'occasion de participer d'une façon plus active encore à la vie de nos institutions. Aussi propose-t-il de

nommer trois scrutatrices, choisies dans les diverses régions linguistiques du pays. Les noms de Mesdames

Marisa Maggi, gérante de la Caisse Raiffeisen de Morbio-Inferiore (TI)

Anaïs Prévost, gérante de la Caisse vaudoise de Montricher

Anna Sutter, gérante de celle d'Igis dans les Grisons



Mme Hortense Haslebacher, (Würenlos | AG) — debout — membre du conseil d'administration, vient de remettre un petit cadeau aux trois scrutatrices ; de gauche à droite : Mmes Marisa Maggi, Anaïs Prévost et Anna Suter, « protégées » par M. Pietro Lanfranchi, (Poschiavo | GR) membre de l'organe de contrôle de la Coopérative.

sont confirmés par de vibrants applaudissements. Invitées à prendre place sur l'estrade, elles reçoivent des mains de Mme Hortense Haslebach, gérante de la Banque Raiffeisen de Würenlos (AG) et membre du conseil d'administration de la Coopérative, un cadeau qui ne surprend personne, le gérant Paul Klaus en ayant eu l'idée : un joli travail de l'industrie de la broderie saint-galloise de réputation mondiale.

M. Paul Klaus est nommé secrétaire de l'assemblée.

La traduction simultanée en français est assurée par Mmes Pelichet et Béguin, interprètes diplômées, et en italien par M. Giacomo Pellandini, sous-directeur.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1974 et présentation des comptes annuels

Plus en forme que jamais, *M. Paul Klaus*, gérant, s'attaque sans ambages à la pièce de résistance de l'ordre du jour.

Nous avons le privilège de pouvoir publier cette année le texte intégral de son rapport.

Monsieur le président,
Messieurs les délégués et invités,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu, comme de coutume, le rapport annuel de l'exercice écoulé en même temps que l'invitation à notre 33^e assemblée générale qui se déroule aujourd'hui.

M. le président Paul Schib vous l'a déjà annoncé au cours de son allocution — et vous l'avez certainement constaté vous-mêmes — la somme de tous les cautionnements souscrits à fin 1974 a dépassé pour la première fois le seuil des 100 millions de francs. Nous pouvons donc à juste titre nous en réjouir.

Ainsi, notre institution, qui détient à ce jour le premier rang de toutes les coopératives de cautionnement de Suisse, du point de vue de son importance, a pu renforcer sa position et étendre encore ses possibilités.

Le développement explosif de ces deux dernières années pourrait être illustré par le fait que le total de nos engagements a pratiquement doublé depuis la fin 1970.

Lors de l'assemblée générale du 19 juin 1971, à Berne, nous disions déjà qu'il était dangereux de parler,

chaque année, de progressions toujours plus fortes.

Et maintenant donc, est survenu avec une rapidité surprenante et même parfois brutale *l'événement* que des économistes avertis et conscients de leur devoir avaient prédit depuis un certain temps déjà tout en dénonçant les conséquences fâcheuses qui en découleraient, à savoir la récession économique. Ils furent accueillis le plus souvent avec un sourire de compassion. Ce que cette expression, dont l'emploi n'était même pas très courant jusqu'ici, veut bien dire et quelles sont les causes effectives de la situation qui sévit déjà durement dans diverses parties de notre pays et ont conduit à un sentiment de désillusion, à un réveil douloureux de l'euphorie qui régnait sur le marché du travail en plein développement, tout cela a tellement été écrit et discuté qu'il m'est permis de ne plus en rajouter sous peine de répéter ce qui a déjà été dit.

Cette situation nouvelle, ainsi que toutes ses manifestations marginales, ne peuvent naturellement pas nous laisser indifférents. Et en disant nous, je songe aussi bien à vous, Mesdames et Messieurs les délégués, qu'à notre conseil d'administration et qu'à l'organe de gestion. Cette évolution nous oblige à nous demander jusqu'à quel point la récession freine notre activité et se répercute ensuite sur la qualité des demandes de cautionnement.

Un des premiers signes de ce revirement économique est la diminution du nombre de requêtes et de l'importance de leur montant constatée depuis 1973 déjà. S'il est vrai qu'en 1972 nous avons atteint le chiffre record de 2018 demandes pour un montant de fr. 44 509 920.—, en 1973, nous n'en avions plus que 1997 portant sur une somme globale de fr. 42 651 620.— et, en 1974, 1601 unités pour un montant de fr. 36 484 087.—. Cette tendance régressive persiste d'ailleurs durant l'exercice en cours.

A la suite de ces constatations, vous vous demanderez à juste titre pourquoi, en 1974, nous avons pu malgré tout signer des cautionnements pour un montant record de fr. 33 541 848.—.

Les raisons de cet état de choses, qui n'est pas encore bien défini, sont toutefois en rapport direct avec la période d'abondance qui dure depuis quelques années déjà, mais dont la fin se fait de plus en plus sentir. Grâce au très fort recul enregistré dans le secteur de la construction — dans le bâtiment et le génie civil, les réserves

de travail en avril 1975 n'étaient plus que de 5,7 milliards de francs, contre 9,9 milliards à fin mars 1973, ce qui représente une diminution réelle de 50 % — les architectes ont maintenant suffisamment de temps à disposition pour établir et livrer les décomptes de construction, sans les retards auxquels nous étions habitués, il y a peu de temps encore.

De cette façon, une condition essentielle est de nouveau établie, celle de pouvoir consolider les crédits de construction en temps opportun.

Pour les demandes de cautionnement qui ont pour objet le financement d'une construction, nous procédons de la manière suivante : nous garantissons par écrit le cautionnement complémentaire de l'hypothèque de rang postérieur, et cela au plus tard lors de l'ouverture du crédit de construction. Quant à l'acte d'engagement, nous le signons seulement au moment de la consolidation.

Or, vu que dans la plupart des cas le décompte définitif des travaux était établi avec un grand retard, les affaires en cours ne pouvaient pas être classées avant 3 ans ou même plus. Cette procédure a eu pour effet d'accroître considérablement le montant des affaires en suspens qui a atteint, à fin 1972, un plafond de 18,1 mio de francs, qui s'abaissa légèrement à fr. 17,9 mio en 1973, et régresa massivement, à fin 1974, à 11 168 747.— francs. Ce recul est dû, comme nous l'avons précisé justement, au fait que les architectes établissent plus rapidement les décomptes des travaux, contrairement à la pratique adoptée depuis plusieurs années, ce qui explique que le montant des affaires en suspens a pu être réduit beaucoup plus promptement que jusqu'ici.

A la question de savoir si la récession a également eu des effets bénéfiques sur la qualité des requêtes, il nous est pratiquement impossible de répondre d'une manière générale et certaine. Pour autant que nous puissions le constater, il est évident que, davantage que par le passé, nous recevons des demandes de cautionnement de crédits d'exploitation émanant de personnes qui n'ont que peu ou pas du tout travaillé avec la Caisse Raiffeisen locale et qui n'offrent que peu ou pas de garanties. Que les dirigeants d'une Caisse locale nous soumettent des cas difficiles avec lesquels ils ne sont guère familiarisés nous paraît sensé et susceptible d'éviter certains déboires. En effet, on ne peut pas toujours faire fi du danger que courent les membres des comités ou certains

gérants qui pourraient se laisser influencer par des requérants inconnus qui viennent à eux en se faisant passer pour des personnages importants alors qu'ils ne sont parfois que de vulgaires escrocs en col blanc.

Se tenir sur ses gardes et veiller à qui l'on a affaire est devenu de la plus haute actualité. Un article publié ces jours derniers dans un quotidien, attestait que, dans le canton de Saint-Gall, 100 faillites exactement avaient été ouvertes, 59 240 commandements de payer expédiés et 18 823 saisies exécutées.

Dans combien de cas les dirigeants des Caisses Raiffeisen ont refusé des demandes de cautionnement soit parce qu'elles leur paraissaient douteuses, soit que leur jugement le leur imposait, cela échappe à notre connaissance. Nous pouvons présumer, toutefois, que le montant des refus ne doit pas être négligeable.

A ce sujet, nous pouvons déclarer que, durant la période du 1er janvier au 31 mai 1975, nous avons déjà refusé 32 requêtes, soit l'équivalent, en pourcent, de toute l'année 1974, et ceci malgré le gros ralentissement du rythme des demandes.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi encore de faire quelques commentaires au sujet de notre rapport annuel.

Les prêts à caractère social et les petits crédits ont régressé de moitié. Nous y avons trouvé deux causes. La première, notamment, est le renchérissement survenu dans le secteur des biens de consommation, qui a eu pour effet que la limite de prêt, que nous avions fixée à fr. 5000.— était insuffisante dans bien des cas. Puis, conséquence directe de ce renchérissement, l'affaiblissement de la demande en biens de consommation dans les ménages privés est sensible depuis 1974.

Par ailleurs, il est assez difficile de déterminer dans quelle mesure la décision du Conseil fédéral du 23 avril 1975, de modifier son arrêté du 10 janvier 1973 instituant des mesures en matière de petits crédits et de paiements par acomptes, exerce son influence. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'en supprimant les articles 2 à 6, alinéa 1, de l'arrêté, qui ne comprend en tout et pour tout que 7 articles, de sévères difficultés ont été aplanies, ce qui permet de donner de nouveau le feu vert à l'activité des institutions spécialisées dans le petit crédit.

La participation des agriculteurs indépendants a quelque peu diminué. Cette situation n'est certainement pas étrangère aux restrictions de crédit édictées par la Confédération ainsi qu'à la hausse des taux débiteurs, sans oublier le fait que bien des hectares de

précieuse terre nourricière ont été sacrifiés aux monstres routier et industriel, à un prix élevé et que, par là, de nombreux paysans ont abandonné leur exploitation.

Dans ce contexte, je ne voudrais pas manquer de préciser que notre coopérative de cautionnement reconnue par le Département fédéral de justice et police comme institut d'entraide au sens de la loi sur le désendettement agricole a permis, durant l'exercice écoulé, dans pas moins de 43 cas et pour un montant global de 2 millions de francs de constituer des hypothèques dépassant la limite de charge.

Si l'on analyse les possibilités d'approvisionnement alimentaire sur le plan mondial, j'en arrive à la conviction que le paysan suisse pourrait bien occuper derechef une place plus importante dans les structures économiques de notre pays, et ceci dans un avenir pas très lointain.

Notre capital social s'est accru de 2 871 600 francs, dont 2 769 000 francs proviennent de l'augmentation des parts sociales des Caisses et Banques Raiffeisen en décembre dernier. L'importance de l'augmentation du capital social n'a pas toujours été comprise par l'un ou l'autre de nos sociétaires, c'est pourquoi je trouve opportun d'expliquer et de justifier notre manière de faire.

1. Les gérants dont nous parlons, qui ont été quelque peu effrayés par cet accroissement de charges et s'en sont plaints auprès de la Banque centrale, peut-être du fait que leur liquidité en a un peu souffert, auraient certainement mieux fait de s'adresser à nous. Suivant les cas, nous aurions été disposés à accepter un compromis.

2. L'article 25 de nos statuts stipule que le montant total des engagements en vigueur ne doit pas dépasser dix fois le montant de la fortune de la coopérative constituée par les réserves et le capital social. Si cela devait arriver un jour, nous serions bloqués dans notre activité, c'est-à-dire qu'il nous deviendrait impossible de souscrire de nouveaux engagements.

Il entre donc dans les attributions du gérant de la Coopérative de prendre en temps voulu les mesures nécessaires au maintien d'une fortune suffisamment forte pour que nous ne soyons pas gênés dans nos possibilités d'intervention.

Je cite à ce sujet un rapport paru dernièrement dans le « Journal grison » à l'occasion de l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement hypothécaire des Grisons,



Au micro : Plus en forme que jamais, M. Paul Klaus, gérant, s'attaque sans ambages à la pièce de résistance de l'ordre du jour : le rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement.

dans lequel on peut lire entre autres ceci :

« Attendu que, d'après les statuts de la Coopérative de cautionnement hypothécaire des Grisons, le montant total des engagements souscrits ne doit pas dépasser dix fois le capital social versé et que la somme des engagements à souscrire par la Coopérative à la fin 1974 s'élevait déjà à fr. 2 279 617.—, notre institution parviendra bientôt à la limite de ses possibilités pour autant qu'il ne se trouve pas de nouveaux souscripteurs. » (fin de la citation.)

3. L'article 4 de nos statuts précise en outre que chaque membre doit participer au capital social à raison de 100 francs par tranche de fr. 100 000.— de la somme du bilan. Mais, vu que la plupart des sociétaires se sont déjà acquittés de leur obligation en versant le supplément de participation requis, l'objectif recherché ne serait de loin pas atteint puisque nous devrions nous contenter d'un accroissement de capital de quelques centaines de mille francs.

De cette manière, la fortune de la coopérative ne pourrait atteindre qu'un peu plus de 11 mio de francs, ce qui correspond à l'échelle de 1 : 10, à une capacité d'engagement de 110 millions de francs. A fin 1974, le montant total des engagements en cours se montait déjà à 100,8 millions de francs, une tranche de 9 millions de francs environ était encore disponible. A la lumière de nos expériences faites jusqu'ici, nous pouvons affirmer que ce montant serait aujourd'hui même déjà pleinement utilisé et, pour employer une expression bien populaire, nous n'aurions plus, tôt ou tard, qu'à « fermer boutique pour une durée indéterminée ».

Pour parvenir au résultat recherché, nous devons nous retrancher derrière la seule solution possible, à savoir d'exiger des versements supplémentaires de capital social à raison de 10 % des engagements souscrits. Ce procédé permet à notre coopérative de cautionnement de conserver, jusqu'à nouvel avis, toutes ses facultés d'action, ce qui est certainement dans l'intérêt de tous ses sociétaires.

Pour nous permettre d'accorder sur des bases statutaires, notre capital social aux sollicitations auxquelles doit faire face à certaines époques notre capacité d'engagement, il serait peut-être opportun de procéder comme la banque centrale en élevant de 100 francs à 1000 francs par centaine de milliers de francs de la somme du bilan le montant de la quote-part au

capital social. Cette solution doit être examinée de très près.

De toutes façons, vous constaterez vous-mêmes, à la suite de ces commentaires, que nous avons été bien inspirés en adoptant cette solution qui nous a permis de sortir de l'impasse, car il vaut mieux prévenir que guérir !

Mesdames et Messieurs,

Avant de vous donner lecture des comptes annuels de 1974 j'aimerais vous présenter en quelques mots un problème qui a pris une importance inaccoutumée ces derniers temps.

Dans le cadre de la réalisation du concept de développement d'ensemble des régions suisses de montagne, le Conseil fédéral a chargé une commission d'examiner si la participation de la Confédération à une coopérative de cautionnement qui garantirait des prêts à long terme à de petites et moyennes entreprises économiquement saines ne faciliterait pas leur accès au marché des capitaux.

L'idée de base de cette initiative était de compenser, par cette aide, du moins en partie, les multiples désavantages inhérents à leur position géographique, dont souffrent les moyennes et petites entreprises fortement représentées, en montagne, dans le secteur secondaire. Ceci aurait contribué au renforcement économique des régions alpestres.

Des propositions présentées aux associations économiques et professionnelles, entre autres aussi à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, par le Département fédéral de l'économie publique, il ressort clairement que sa volonté est de promouvoir le cautionnement par le versement d'une participation de la Confédération à la Coopérative suisse de cautionnement des arts et métiers qui a son siège à Saint-Gall. Il n'est pas fait mention d'autres coopératives similaires, ce qui laisse présumer que le Conseil fédéral a attribué le monopole à cette institution-là. La Coopérative suisse de cautionnement des arts et métiers publiait, à fin 1974, donc après 12 ans d'activité, des engagements d'un montant légèrement supérieur à 32 millions de francs. Une simple comparaison avec notre coopérative aurait dû inciter le Département fédéral de l'économie publique à prendre également en considération notre coopérative de cautionnement qui affiche, à l'heure qu'il est, pour plus de 100 millions de francs d'engagements.

En parcourant attentivement la liste des membres du conseil d'administration de la Coopérative suisse de cautionnement des arts et métiers,

nous avons eu peine à étouffer tout soupçon en ce qui concerne le jeu de certaines influences politiques qui auraient pu déterminer ce choix.

La prise de position de la direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen sur le projet d'une loi fédérale visant à promouvoir le cautionnement dans les régions de montagne trouve son épilogue dans le texte suivant :

« Nous approuvons l'intention du Conseil fédéral de mettre sur pied une législation destinée à promouvoir le cautionnement dans les régions de montagne.

Nous émettons cependant certaines réserves quant à la solution envisagée et proposons que les engagements de cautionnement ne soient pas uniquement souscrits par la Coopérative suisse de cautionnement des arts et métiers mais par tous les instituts intéressés et compétents ayant une certaine importance sur le plan suisse, ceci pour le simple motif qu'une analyse objective des intérêts en jeu nous révèle que toutes les raisons sérieuses, objectives et juridiques ne plaident pas en faveur mais contre un unilatéralisme dans ce domaine, encore que nous n'ayons trouvé dans la pratique aucune raison valable pour donner la préférence à la Coopérative de cautionnement précitée. »

Nous n'avons pas encore reçu de réponse du Conseil fédéral. Je tenais néanmoins à vous renseigner sur l'état de faits tel qu'il se présente aujourd'hui.

Messieurs les invités et délégués,

L'excédent net du compte d'exploitation est de 510 673 francs, en augmentation de 62 330 francs par rapport à l'année précédente. Les causes principales de cette heureuse évolution se trouvent d'abord dans l'augmentation constante des recettes provenant des primes et intérêts, puis dans une diminution des dépenses de 76 000 francs consécutive à la suppression des droits de timbre à l'émission ainsi qu'un abaissement des frais généraux de 14 000 francs. D'autre part, nous avons dû dépenser 33 000 francs de plus pour les frais de personnel, 12 100 francs pour les frais de bureau et achats de matériel et finalement payer 54 200 francs de plus pour les impôts cantonal, communal et de défense nationale.

Les quatre pertes subies, d'un montant total de fr. 8 391.20 demeurent dans des proportions plutôt rassurantes.

Sur mandat du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous pro-

poser la répartition suivante du bénéfice réalisé :

fr. 337 472.— intérêt de 4 % alloué au capital social de fr. 8 436 800.—

fr. 173 201.— versement à la réserve
fr. 510 673.— total

Si notre proposition est acceptée, les réserves s'élèveront à fr. 2 245 364.40.

Depuis 1971, nos sociétaires reçoivent un intérêt de 4 % sur le montant de leur participation au capital social. Si nous proposons de nous en tenir encore à ce taux pour le moment, c'est dans l'unique perspective d'accroître autant que possible nos réserves, lesquelles doivent nous permettre de faire face aux risques encourus. Si le ralentissement de la conjoncture devait se poursuivre, il se pourrait que des débiteurs vivement recommandés à l'époque par la Caisse Raiffeisen locale en pâtissent et deviennent victimes de difficultés financières, ce qui aurait pour conséquence la mise à contribution de nos réserves pour remplir les engagements que nous avons pris.

Ainsi le dicton « épargne dans l'abondance, tu en jouiras dans le besoin » est également valable pour nous. Je compte, une fois encore, sur votre compréhension et je vous en remercie vivement.

Monsieur le président,
Messieurs les invités et délégués,
Mesdames, Messieurs,

Au terme de mon rapport, je tiens à remercier très sincèrement nos sociétaires du bel esprit de collaboration qui a animé, une fois de plus, nos relations d'affaires. Nous vous assurons que nous nous efforcerons toujours de vous rendre service dans la mesure de nos moyens et de nos possibilités.

J'adresse un remerciement spécial aux 45 nouveaux sociétaires entrés en 1974 ainsi qu'aux 18 qui sont venus se joindre à nous depuis le début de l'exercice en cours. Nous sommes heureux de constater que notre campagne de propagande de l'an passé a été couronnée de succès.

Il est vrai que notre satisfaction serait encore plus complète si les Caisses et Banques Raiffeisen qui se tiennent aujourd'hui encore à l'écart de notre coopérative, se décidaient à donner suite à notre invitation.

Enfin, je remercie le conseil d'administration et sa commission de direction de la grande confiance qu'ils m'ont témoignée, et Messieurs les

sous-directeurs Séchaud et Pellandini de leur précieuse collaboration.

Le président remercie M. Paul Klaus de son exposé, ainsi que de son excellente gestion. Au nom du conseil d'administration également, il appuie vivement ses propositions concernant l'utilisation de l'excédent du compte d'exploitation.

Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport est d'abord présenté en italien par M. *Pietro Lanfranchi*, gérant de la Caisse Raiffeisen de San Carlo / Poschiavo (GR), puis en allemand par M. *François Brühlhart*, gérant de celle d'Überstorf (FR). Veinards, les délégués de la Suisse romande n'ont qu'à rajuster leurs écouteurs...

Après les constatations d'usage sur l'étendue des contrôles effectués, les rapporteurs de l'organe de contrôle proposent à l'assemblée d'adopter les résolutions suivantes :

1. Les comptes annuels et le bilan au 31 décembre 1974 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.

2. Le bénéfice net de 510 673.— francs est réparti de la façon suivante, conformément aux propositions du conseil d'administration :

fr. 337 472.— paiement d'un intérêt de 4 % au capital social de fr. 8 436 800.—

fr. 173 201.— versement à la réserve.

3. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, à la commission de direction ainsi qu'au gérant, M. Paul Klaus, pour leur travail consciencieux et fructueux.

Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent du compte d'exploitation

La discussion sur le rapport de gestion, les comptes annuels de 1974 et le rapport de l'organe de contrôle n'étant pas utilisée, M. Brühlhart passe au vote.

Les résolutions proposées par l'organe de contrôle sont acceptées à l'unanimité

Le silence qui suit la déclaration « La discussion générale est ouverte »

confirme bien que le rapport fouillé du gérant et les assurances données par l'organe de contrôle ont convaincu les délégués que tout allait pour le mieux dans ce petit monde de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse. Aussi, le président peut-il mettre le point final à cette belle assemblée générale.

« Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier très sincèrement :

— les Caisses et les Banques affiliées ainsi que la banque centrale de leur collaboration et de leur confiance ;

— mes collègues du conseil d'administration de leur travail consciencieux et fructueux.

J'espère que vous passerez encore d'agréables heures à Lucerne et que vous emporterez, en rentrant dans vos foyers, d'excellents souvenirs de votre bref séjour sur les bords du lac des Quatre-Cantons.

La 33e assemblée ordinaire de notre Coopérative de cautionnement est close. »

-pp-

De Boncourt		
De Chancy	à	Courtepin
Zinal		

Le « Messenger Raiffeisen » est lu dans plus de 12 500 familles raiffeisenistes.

Notre journal est un support publicitaire intéressant.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à ASSA, Annonces Suisses S.A. à Saint-Gall ou à l'une de ses autres succursales.

COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT DE L'UNION

— Avez-vous déjà communiqué à l'Union suisse les mutations intervenues, lors de la dernière assemblée générale, parmi les membres du comité de direction ayant droit de signature (avec indication du numéro de téléphone) ?

— L'adresse exacte du NOUVEAU président du conseil de surveillance, nommé lors de cette même assemblée, a-t-elle été portée à la connaissance du secrétariat de l'Union ?

— Avez-vous, au besoin, rempli et adressé à la Banque centrale une nouvelle procuration en faveur des personnes actuellement aptes à représenter votre Caisse ? (Président, vice-président, secrétaire et gérant.)

— Avez-vous annoncé au Registre du commerce les nouveaux membres du comité de direction, y compris ceux qui ont la signature sociale ? Si un ancien membre du comité est nommé secrétaire, cette mutation doit être annoncée également.

— Avez-vous revu et complété la liste des abonnés au « *Messenger Raiffeisen* » ?

L'Etat et les banques

Puissance des banques

(cb) Les activités dont le particulier ne perçoit que difficilement une vue d'ensemble suscitent souvent la méfiance. De plus, le manque de transparence laisse fréquemment supposer que des forces insaisissables dirigent ces activités. Cela est tout particulièrement valable pour le domaine des finances.

Faible représentation dans les milieux politiques

Que signifie « puissance des banques » ? Attribuer aux banques une puissance politique est certainement faux. Au sein des instances politiques, en particulier au Parlement, on ne trouve au contraire que très peu de représentants des banques ; le secteur bancaire y est en comparaison de son importance pour notre pays, trop faiblement représenté. Une présence renforcée serait souhaitable.

Pour représenter leurs intérêts vis-à-vis de l'Etat, les banques, comme toutes les autres branches de l'économie, ont constitué des associations. L'organisation faîtière du secteur bancaire est l'Association suisse des banquiers.

Influence économique nécessaire

Les banques disposent en revanche, d'une puissance économique. Celle-ci résulte de leur activité en tant qu'in-

termédiaires dans le domaine du crédit et de conseillers financiers. Le contrôle direct de l'économie par les banques est par contre faible, à l'inverse des autres pays fortement industrialisés. Les postes « participations permanentes » dans les bilans des grandes banques suisses, par exemple, ne s'élèvent qu'à 1,5 % environ du total des actifs (pour les 72 établissements pris en considération dans la statistique de la Banque nationale : 1,02 %). Les banques doivent, le cas échéant, pouvoir exercer leur influence si elles tiennent à accomplir judicieusement leurs tâches. Le danger d'un abus de puissance n'existe pas pour autant que la forte concurrence entre les nombreuses banques ne soit pas excessivement entravée par des mesures restrictives et des contrôles de l'Etat.

Représentation des intérêts des banques

L'article 32 de la Constitution fédérale prévoit que les groupements économiques intéressés seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution et pourront être appelés à coopérer à l'application des prescriptions d'exécution. Conformément à cette disposition, les banques participent à toutes les procédures de consultation concernant les questions importantes se rapportant à leur branche. L'instru-

ment le plus important pour établir et diffuser l'opinion des banques suisses est leur organisme faîtière, l'Association suisse des banquiers. Tous les groupes de banques et les différentes sociétés financières font partie de cette association qui réunissait, en juillet 1975, 2335 membres individuels et 416 établissements.

Le but statuaire de l'Association suisse des banquiers est la sauvegarde et la représentation des intérêts et des droits de la banque en Suisse, de préserver ses membres contre la concurrence déloyale ainsi que la protection de l'épargne suisse, en particulier lorsqu'elle se trouve placée en valeurs mobilières. Aujourd'hui, les banques voient en leur association avant tout un organe chargé de coopérer avec les autorités, notamment les autorités monétaires.

Pas de politique voilée

L'activité principale de l'Association suisse des banquiers consiste en d'autres termes à représenter les intérêts des banques. Elle ne pratique cependant dans ce but aucune politique voilée mais s'efforce de présenter ses activités au public de façon claire et exhaustive.

Dans une démocratie directe, il est particulièrement important que chaque citoyenne et citoyen soit informé des requêtes et des problèmes des différentes branches économiques. Les banques et leur association faîtière cherchent au moyen de la plus grande transparence possible à tenir compte de ce besoin légitime du public en le renseignant sur les activités, les points de vue, les souhaits et les objectifs des banques. Individuellement, celles-ci font paraître dans cette intention différentes publications, alors que l'Association suisse des banquiers cherche à remplir cette tâche par son service de presse. Dans le secteur bancaire également, le dialogue et l'échange de points de vue avec les média et par leur intermédiaire avec le public, contribuent de façon décisive à accroître la compréhension réciproque et à rendre la discussion objective.

Demandes en vue d'augmenter le contrôle de l'Etat

Les critiques qui sont adressées au système bancaire suisse lui reprochent

de n'exercer une activité que dans la seule perspective du profit, sans prendre en considération les besoins de l'économie en général, et de disposer d'une trop grande puissance. Il en résulte des demandes en vue d'accroître la surveillance des banques par l'Etat, qui vont parfois jusqu'à proposer la nationalisation.

Contrôles par la concurrence et le public

Les banques disposent indiscutablement d'une puissance économique. En tant qu'intermédiaires dans le domaine du crédit et de conseillers financiers, il leur est nécessaire, également dans l'intérêt de l'épargnant, d'exercer une certaine influence. Ce serait cependant une erreur de croire que le danger d'un abus de puissance serait écarté par un contrôle accru de l'Etat. Au contraire, la concentration de la puissance dans les mains de l'Etat augmenterait plutôt encore ce danger.

La structure du système bancaire suisse, constitué de nombreuses banques de types différents qui se livrent une forte concurrence entre elles, offre la meilleure garantie qu'un contrôle s'exerce sur la puissance des banques. Les commentaires et les critiques souhaités des mass média et du public agissent dans le même sens sur le secteur bancaire.

Une solution suisse judicieuse

Même celui qui refuse la nationalisation des banques ne doit pas exclure à cette fin, une surveillance judiciaire de l'Etat qui détermine le cadre de l'activité bancaire et garantit une protection de bon aloi à l'épargnant.

La solution suisse remplit, pour l'essentiel, ces conditions. Pour ce qui est de la politique conjoncturelle et monétaire, c'est avant tout la Banque nationale qui est chargée d'assurer l'exécution des mandats, en partie très restrictifs, confiés aux banques dans le domaine conjoncturel et monétaire. Rappelons-nous par exemple les dispositions issues des arrêtés urgents sur la conjoncture et de l'arrêté sur la sauvegarde de la monnaie. La Commission fédérale des banques est, elle, compétente en ce qui concerne l'observation de la loi sur les banques qui régit toutes les banques et caisses d'épargne en Suisse. Les différentes catégories d'établissements et sociétés

financières qui, vu leur similitude avec les banques ou étant donné leur mode de se procurer des fonds, sont également soumises à la loi sur les banques. La Commission fédérale des banques vérifie chaque fois, à des fins préventives, avant l'attribution de l'autorisation à la banque d'exercer son activité, si les conditions de fondation sont remplies — capital minimum, garanties pour exercer sans restriction l'acti-

tivité bancaire, domicile des membres de la direction en majorité en Suisse. Les sociétés de révision doivent annoncer à la Commission fédérale des banques les infractions à la loi, ainsi que d'autres anomalies ; la Commission peut ensuite contrôler la marche des affaires de l'établissement qui lui est annoncé et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour protéger les clients de la banque.

La fantastique aventure des « barons » du pétrole

1. Craintes à Zurich

Augmentant de 500 % en 18 mois le pétrole a changé notre paysage. Politique, économie : tout semble dépendre de la volonté des émirs détenteurs des principales richesses pétrolières. La réalité est un peu différente.

Décembre sur la Bahnhofstrasse de Zurich avait un petit air joyeux. Les gens étaient tendus bien sûr mais enfin les fêtes étaient proches. Après on verrait bien.

Au milieu de cette foule toute occupée du présent ils n'étaient pas nombreux à penser à ce qu'il y aurait après justement, après la fête. Tout au plus une poignée d'hommes réunis derrière la façade platement fonctionnelle du siège de l'Union de Banques Suisses, au numéro 45 de l'avenue la plus riche du monde. Ils venaient d'analyser tous les éléments de ce qu'on appelait alors l'affaire Mercédès. Pour un milliard 200 millions de marks l'émir du Koweït venait d'acheter secrètement 14 % des actions Daimler Benz, producteurs de la célèbre Mercédès. Et surtout, il avait agi avec un tel luxe de secrets que cette nouvelle avait fait l'effet d'une gifle sur l'opinion publique allemande découvrant brutalement que l'un de ses colosses industriels passait en partie en mains arabes sans que personne n'ait pu prévoir le coup.

Pour les responsables de l'UBS, cette affaire Mercédès avait un goût de souffrir. Ils n'avaient pas besoin de beaucoup d'imagination pour mesurer le scandale que pourrait déclencher une nouvelle de même type avec, cette fois, pour victime une des grandes banques suisses. Contre ce danger, ils ne disposaient que d'une seule parade : trans-

former toutes les actions, jusqu'alors anonymes, au porteur, en actions sur lesquelles le nom de leur propriétaire serait inscrit. Bien sûr, cette manœuvre n'empêcherait pas la pratique de l'homme de paille, mais elle limiterait quand même le risque de voir de gros paquets d'actions passer brutalement en mains arabes. Dans la Suisse traditionnellement pro-israélienne, c'est une chose que l'on ne pardonnerait pas à une banque, fut-elle la plus grande.

Les années du pétrole

L'UBS prit son temps pour publier cette décision. En matière bancaire la hâte est toujours suspecte. Dans la foulée, les autres grandes banques publièrent des décisions semblables. Toute menace immédiate était écartée.

Ces quelques faits permettent de mesurer à quel point nous sommes devenus à la fois craintifs et dépendants des pétro-dollars. La mécanique lancée au début des années 1970 avec les premières menaces de hausse, l'embargo, les hausses effectives, l'échec de la conférence organisée par la France, tout cela marque profondément notre période.

Pour les historiens de demain, aujourd'hui ce sera les « années du pétrole ». Celles où pour la première fois depuis l'ère industrielle les nations du tiers monde auront pu tenir à la gorge les pays développés. En fait, il faut bien le reconnaître, personne n'avait prévu ce qui nous arrive aujourd'hui. Minuscule consommateur dépourvu de moyens contre ses fournisseurs, la Suisse n'avait pas plus imaginé que ses voisins l'avènement d'un monde où

la fourniture de sa principale source d'énergie serait d'abord soumise à l'embargo avant d'augmenter de 500 % en 18 mois. Le manque de prévisions du Département des transports et de l'énergie qui a laissé pratiquement doubler notre dépendance par rapport au pétrole pour atteindre 80 % aujourd'hui de toutes nos sources d'énergie ne fait vraiment pas honneur aux prédecesseurs de M. Ritschard à ce poste. C'est de cette absence totale de prévisions que nous souffrons aujourd'hui et dont nous souffrirons sans doute davantage encore demain. Mais pour bien comprendre l'ampleur de ce problème il faut d'abord — hélas — déguster quelques chiffres.

Prix bloqués pendant vingt ans

Chaque année que Dieu fait nous consommons environ deux milliards de tonnes de pétrole. De cette masse considérable les « majors »¹ — les grandes compagnies pétrolières — contrôlent un peu plus de la moitié dans son trajet jusqu'au consommateur. Pendant des années, particulièrement après l'échec de Mossadegh en Iran en 1951, le pétrole arabe était vendu à la moitié d'un dollar le baril². En 1970, il était encore à moins d'un dollar (87,4 cents) le baril. Étonnante stabilité des prix dans une période de 20 ans au cours de laquelle le coût de la vie tripla ! A partir des débuts de cette décennie les choses vont brutalement changer. Dans l'été 1973 ce précieux or noir confiné pendant près de vingt ans à moins d'un dollar le baril est parvenu déjà à 2 dollars et 70 cents. Survient la guerre du Kippour, le front arabe, le succès diplomatique du pétrole — quand le Japon fit un virage à 90 degrés pour se concilier les bonnes grâces des fournisseurs arabes ! — et la conférence de Vienne. Ce vendredi 13 décembre 1974 « vendredi noir » où les grands producteurs arabes affichent enfin leurs prix.

A l'ordre du jour de cette conférence de Vienne, trois points :

- un prix unique du pétrole, marque du front commun arabe ;

¹ Les grandes compagnies pétrolières internationales : Exxon, Texaco, Mobil, Standard Oil of California (toutes américaines) British Petroleum (britannique) Royal-Dutch-Shell (anglo-hollandais).

² Le baril est une mesure exclusivement réservée au pétrole brut. Il représente 159 litres.

- l'indexation de ce prix sur le taux d'inflation occidental ;
- la nationalisation complète du pétrole arabe.

Un tel ordre du jour montre bien le poids que représentent aujourd'hui les barons du pétrole. Il était inconcevable, sacrilège, quelques années plus tôt. Il a donc fallu qu'un changement, qui ne venait pas seulement du camp arabe, s'opère dans l'ensemble de la politique mondiale pour que ceux qui n'étaient longtemps que les marionnettes des grandes compagnies — on noircissait les contrats à Londres et l'émir y mettait ses empreintes digitales comme signature — osent faire

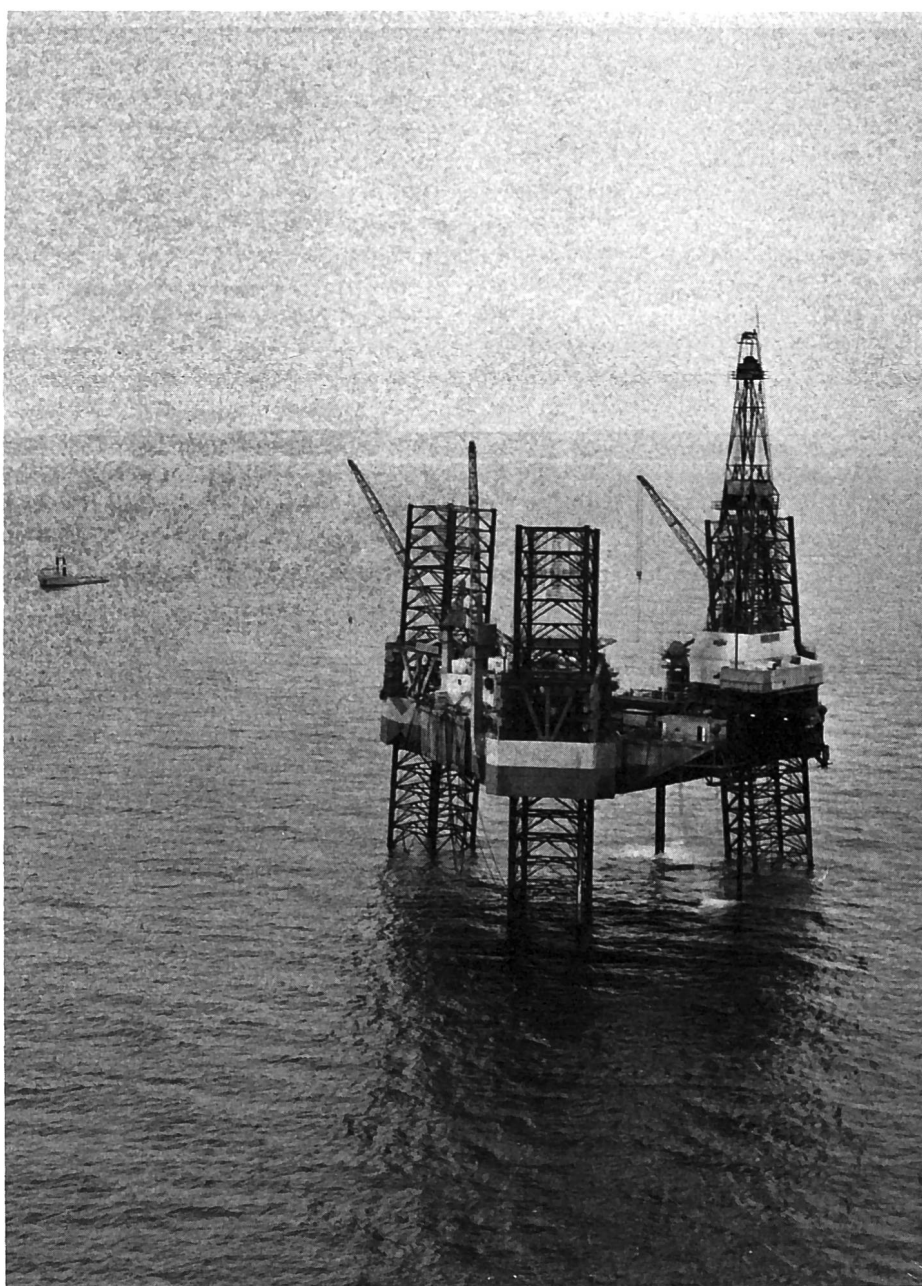
front, osent, pire encore, reprendre ce qui semblait une propriété inaliénable des « sept sœurs »³ en nationalisant le pétrole qui surgit de leur sol.

Les amis se font plus rares

Cet allié « objectif » du clan arabe — nous le verrons dans un prochain article — se trouve dans une grande maison blanche au bord du Potomac.

Mais avant de découvrir ses manœuvres il faut revenir à Vienne le 13 décembre de l'an dernier lorsque, chassés de leur salle de conférence par deux

³ Le nom que Enrico Mattei, le président de l'ENI, donnait aux majors.



Mer du Nord. La plate-forme de forage « Maersk Explorer »

(Phototèque Total)

alertes à la bombe, les ministres arabes se retrouvent à l'Imperial Hôtel pour mettre au point les derniers détails de leur victoire.

Le soir, sous les lustres du palais Schwartzberg, glorieux vestige de l'empire des Habsbourg, les émirs fêtent leur nouveau tarif légèrement supérieur à 10 dollars le baril (10 dollars et 12 cents). Ils sont au faîte de leur gloire. Et tout ce qui semblait leur résister au nom d'une prééminence de la civilisation occidentale sur celle qui fleurit dans les sables gorgés de pétrole, s'efface. Grands industriels, diplomates, banquiers, hommes politiques dont l'Europe regorge se sont battus pour être dans la liste des 200 invités. Le bristol d'invitation était mieux qu'une décoration, la marque insigne que les barons du pétrole vous tenaient pour leur ami.

Un mois plus tard, le camp des « amis » semblait brusquement plus clairsemé. Il est vrai que la conférence d'Alger était déjà moins triomphante que celle de Vienne. Les producteurs arabes commençaient à mesurer le défaut de leur cuirasse. Détenteurs d'une arme redoutable — le prix du pétrole — ils la voyaient se retourner contre eux. Pire que les « marines » dont on les menaçait, le début de récession et la douceur de l'hiver les combattaient en ramenant l'ensemble de la consommation à 10, parfois 12 % de moins que l'année précédente. On venait de passer de la pénurie à la pléthore.

Par la même occasion on venait — chacun pour soi — de démontrer aux grands stratèges qui jouaient avec le pétrole depuis quatre ou cinq ans, que l'or noir est un matériau éminemment inflammable. (à suivre).

Robert Curtat

Nouveaux accents dans le commerce extérieur

Hambourg (DaD — Les échanges entre la République fédérale d'Allemagne et les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se sont développés à ce point l'année dernière que l'on peut parler d'un tournant marqué par un décalage des priorités dans le commerce extérieur. Selon les analyses de l'Office fédéral de la statistique de Wiesbaden, l'ensemble des importa-

tions de la République fédérale s'est accru en valeur nominale de 24 %, atteignant une somme de 179,9 milliards de marks, les importations en provenance des pays du tiers monde augmentant pour leur part de 68 %, passant à 40,2 milliards. Le pourcentage de ce groupe d'Etats (dont l'économie nationale se développe souvent d'une manière dynamique) dans l'ensemble des importations de la République fédérale est donc passé d'un bon sixième (16 % très exactement)

à un bon cinquième (22 %). Dans le même temps, la part de ces pays dans les exportations de la République fédérale s'est légèrement accrue, passant de 12 à 14 %. Tandis que l'ensemble des exportations allemandes a progressé de 29 %, atteignant une valeur de 230,6 milliards de marks, les exportations à destination de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine ont augmenté de 56 % passant à 32,1 milliards de marks.

(Flash sur l'Allemagne)

Taxe sur la valeur ajoutée

Les banques favorables au développement des impôts de consommation

(cb) L'Association suisse des banquiers accueille favorablement l'intention de la Confédération de développer les impôts de consommation. La disproportion entre les impôts directs et indirects doit disparaître. L'impôt sur le chiffre d'affaires selon le système dit des grossistes devrait être remplacé par la taxe sur la valeur ajoutée dès l'instant où une augmentation du taux de l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires engendre des distorsions de concurrence. De l'avis des banques, il ne serait pas compatible avec notre état de droit que la taxe sur la valeur ajoutée soit introduite par une procédure législative sommaire.

Développer les impôts de consommation

L'Etat a atteint la limite de ses moyens. La tâche primordiale de la politique financière de la Suisse est de maîtriser les dépenses publiques. Mais de toute manière, la baisse considérable des recettes douanières contraint la Confédération à trouver de nouvelles ressources. Ces pertes de recettes s'élèvent déjà, à la suite des accords libérant les échanges internationaux, à près de deux milliards de francs suisses annuellement.

C'est au moyen des impôts de consommation que la Confédération doit se procurer les rentrées fiscales supplémentaires nécessaires. La part des impôts indirects à la charge fiscale globale se situe en Suisse à environ 30 %. Cette part est de 43 % aux Pays-Bas

alors qu'elle se situe entre 54 et 60 % dans la plupart des autres pays membres de la CEE, avec toutefois 65 % pour l'Italie et 73 % pour la France. Il faut réduire la disproportion entre les impôts directs et indirects. En outre, la Confédération ne doit plus concurrencer les cantons et les communes sur le terrain de l'imposition directe ; elle menace ainsi la flexibilité politique et finalement l'autonomie des cantons et des communes.

Choisir le moment opportun pour changer de système

Le projet de taxe sur la valeur ajoutée se réclame de la neutralité de l'impôt sur le plan de la concurrence et du mode économique de perception. L'impôt actuel sur le chiffre d'affaires grève les investissements, ce qui provoque des altérations du jeu de la concurrence si les taux sont élevés et peut affecter la capacité de concurrence des produits suisses. La taxe sur la valeur ajoutée élimine cet inconvénient, mais exige que l'on renonce au grand avantage du système actuel, qui est le nombre restreint de contribuables. Les frais administratifs sont plus élevés dans le système de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette dernière ne devrait donc être introduite que si une nouvelle augmentation importante de l'impôt sur le chiffre d'affaires annuel portait atteinte à la capacité de concurrence des produits suisses.

La taxe sur la valeur ajoutée ne constitue pas un instrument conjoncturel

La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas un moyen adéquat d'action con-

joncturelle. Des changements continus de taux nuisent à la rentabilité du mode de perception ; en outre des taux différenciés seraient incompatibles avec la neutralité concurrentielle.

Objections à la procédure législative sommaire

Des raisons fondées sur les principes de notre régime politique et social s'opposent à une procédure législative sommaire. L'impôt, qui deviendra la plus importante ressource de la Confédération, devrait être établi par la voie législative ordinaire.

Pseudo-franchise d'impôt pour les banques

Pour des motifs ayant trait à la rentabilité du mode de perception, il est prévu d'exempter de l'impôt la plus grande partie du secteur tertiaire. Les services les plus importants que produisent les banques appartiennent à ce secteur. Il s'agit toutefois d'une pseudo-franchise pour les banques, qui oblige celles-ci, à la différence des autres secteurs économiques, à supporter la charge fiscale effective de la taxe sur la valeur ajoutée. Néanmoins, l'Association suisse des banquiers se range aux propositions de la Commission technique quant à la classification des services bancaires. Ce régime réalise une harmonisation avec le bloc de la CEE. En outre, une imposition des transactions bancaires causerait aux banques et à leur clientèle des problèmes techniques presque insolubles.

LE MESSAGE RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- | | |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 13.— |
| b) facultatifs | fr. 8.— |
| c) privés | fr. 12.— |

AUX GÉRANTES ET AUX GÉRANTS

Le service de l'Economat tient à la disposition des Caisses affiliées les deux nouvelles formules suivantes :

H 217 A « Reconnaissance de dette »
pour paiement ultérieur sur un prêt garanti par une cédula hypothécaire ou une obligation hypothécaire partiellement amortie.

K 215 « Conditions de prêts »
pour convenir des conditions appliquées aux prêts, indépendamment des cédules ou obligations hypothécaires.

L'Economat de l'Union suisse

L'arrêté sur le crédit doit être adapté à la situation économique

(cb) Le Conseil fédéral a proposé au début de juillet de proroger l'arrêté fédéral urgent instituant des mesures dans le domaine du crédit. Il s'est avéré depuis lors que le maintien de la limitation des crédits, mise « en réserve », et la durée de validité inhabituellement longue de l'arrêté se heurtent à une certaine résistance dans l'opinion et l'économie. Dans ces conditions, le Parlement serait bien inspiré de modifier la proposition du Conseil fédéral, en retirant les restrictions de crédits des moyens d'action prévus par l'arrêté fédéral dont la durée de validité devrait d'autre part être fixée à trois ans comme jusqu'ici.

Le changement de situation nécessite

une adaptation de l'arrêté sur le crédit

L'arrêté sur le crédit actuellement en vigueur a été promulgué en 1972, en période de surexpansion. L'économie interne aussi bien qu'externe était caractérisée par un excédent de la demande et une importante hausse des prix. La surchauffe se manifestait avant tout dans le secteur de la construction. L'environnement économique est aujourd'hui tout autre. Il est devenu nécessaire de rendre son élan à l'économie et de garantir les places de travail. De ce fait, l'encadrement du crédit est, plus que jamais, sujet à caution. Dans de larges milieux, la soudaineté du passage à la récession est souvent attribuée, tout au moins en partie, au desserrement trop brusque et trop tardif du frein au crédit.

Dans le présent climat conjoncturel, les inconvénients de la limitation des crédits — préjudice causé aux groupes économiques dépendant du crédit bancaire et discrimination des entreprises dynamiques — auraient pour l'ensemble de l'économie des conséquences beaucoup plus durables et douloureuses que naguère. On doit donc s'attendre à une résistance plus forte à l'arrêté sur le crédit. Mais il ne faut pas qu'un seul moyen d'action controversé et impopulaire compromette l'ensemble de l'arrêté. Il convient d'adapter celui-ci le mieux possible à la situation conjoncturelle actuelle, c'est-à-dire de renoncer à l'encadrement du crédit.

Limitation des crédits aujourd'hui superflue

La limitation des crédits n'a pas seulement contre elle la situation conjoncturelle. Les conditions mêmes dans lesquelles s'exerce la politique monétaire se sont modifiées et ont rendu superflu ce moyen d'action. L'encadrement du crédit a été justifié en 1972 par l'inaptitude partielle des autres mesures à réduire la capacité de création monétaire des banques. Il est vrai que dans le système des cours de change fixes, les banques avaient la faculté d'améliorer leurs liquidités

Sentence grecque

C'est toujours l'année prochaine que le paysan deviendra riche.

en rapatriant des fonds placés à l'étranger. La Banque nationale était contrainte de reprendre les devises qui lui étaient offertes et de créer ainsi des francs suisses.

Mais depuis que le franc suisse flotte, la Banque nationale a en main la base monétaire de notre pays. Elle peut aujourd'hui déterminer de son propre vouloir la masse monétaire et, par là, les possibilités de crédit des banques. Ces nouvelles conditions font des opérations sur le marché ouvert et du prélèvement d'avoirs minimaux les instruments les plus importants de la politique monétaire et du crédit. Les expériences les plus récentes ont montré que ces moyens d'action sont très efficaces et tout à fait suffisants. Il n'y a ainsi pour notre pays aucune raison impérieuse de limiter les taux d'accroissement du crédit.

Coup d'œil sur le vaste monde...

Les Suisses en Italie

En Italie, les Suisses se sont installés un peu partout. On en trouve de Domodossola à Catane, en passant par Milan, de loin la colonie la plus florissante, et pour cause, Gênes, Florence, Rome et Naples. Cette présence s'accompagne souvent, parallèlement, d'établissements d'enseignement, les Ecoles suisses, où on enseigne en français ou en allemand. Mais les Suisses se rencontrent-ils ? Oui, et dans des lieux qu'on appelle *Circolo svizzero*, qui fonctionnent plus ou moins bien selon les villes. Autour de ces cercles suisses viennent se greffer d'autres activités, d'autres sociétés, dont, par exemple, des Œuvres de bienfaisance. Ils ont aussi un journal, exactement un mensuel puisqu'il paraît onze fois l'an, la *Gazetta svizzera*, dont la rédaction est à Zurich et l'imprimerie au Tessin.

Toutes ces activités ou autres sociétés suisses, satellites d'une certaine

présence helvétique en Italie, ont des délégués qui se rencontrent une fois l'an dans l'une des grandes villes de la péninsule, pour y débattre des problèmes touchant les diverses colonies. On appelle ça le *collegamento*. Cette année, il a eu lieu à Rome, les 3 et 4 mai, rassemblant une centaine de délégués.

Les Suisses ont-ils des problèmes en Italie ? Ce qui revient à poser la question : quels Suisses ? c'est-à-dire quels sont les Suisses qui alimentent de leur présence toutes ces activités et autres sociétés qui sont comme autant d'appendices de la colonie helvétique ? Ou encore : ce *collegamento*, ça représente quoi ?

En présence d'un fonctionnaire du Département politique fédéral, M. Jaccard, et de M. Paillard, secrétaire de la Nouvelle société helvétique, on a donc parlé, à Rome, des problèmes regardant les activités suisses en Italie, lesquels, nous confie M. Sciolli, Attaché culturel auprès de l'Ambassade, se résument en trois points.

Tout d'abord, la *Gazetta*. Elle est distribuée gratuitement à tous les confédérés vivant en Italie, ce qui n'arrange certes pas ses fins de mois. Mille lecteurs environ, sur 13 000 exemplaires au numéro, la soutiennent d'un abonnement. Il faudrait, a-t-on conclu, parvenir à rendre le journal plus attrayant et plus synthétique, ce que sa fabrication éparpillée ne favorise pas trop.

En second lieu, on notera le problème de la double imposition, qu'on voudrait bien pouvoir éviter. Des discussions ont déjà eu lieu à Berne, en

avril, entre M. Rumor, ministre des Affaires étrangères, et le gouvernement fédéral. La signature d'un accord à ce sujet devrait faire l'objet de rencontres italo-suisses qui devraient se dérouler cet été encore. Mais là-dessus, les délégués du *collegamento* sont très divisés. Resterait à savoir comment on peut être favorable à une double imposition, sinon, peut-être, pour fuir à toute imposition. Dans le même ordre de problèmes vient s'ajouter l'augmentation, prévue pour juillet de cette année, des primes de rentes AVS. Il faut rappeler à ce propos que le citoyen suisse qui a ou une profession indépendante ou qui est au service d'un employeur non suisse a à sa charge la prime entière, ce qui n'est pas négligeable.

Enfin, la colonie de Livourne a protesté contre la suppression en ce début d'année du poste de consul honoraire dont elle s'honorait en cette ville. Le consul honoraire de Livourne était atteint par la limite d'âge et Berne par le besoin de faire des économies.

Les colonies vieillissent, ajoute encore M. Sciolli, et surtout au sud, contrairement à Milan, par exemple, où on assiste à une reprise industrielle. Ce qui, en ce qui concerne le vieillissement de la colonie « romaine » est à moitié vrai, il y a seulement que la majeure partie des jeunes Suisses qui viennent passer quelques années en Italie, ne sentent nullement le besoin d'être *collegati*. (sps)

Jean-Claude Berger

4/6/75

Mariage contre union libre, une question de maturité

« Trente Jours » de juin 1975 présente un article-plaidoyer pour l'union libre, dans lequel certains seront ravis de se retrouver et de trouver une excuse à leur comportement face à leur « partenaire à l'essai ». Remarquons que la conclusion se voudrait « in cauda venenum » et ne réussit qu'à infirmer les arguments avancés : « Parmi les plus chauds partisans de l'union libre interrogés, la plupart ont interdit de citer leur nom et n'ont accepté de témoigner qu'à visage masqué. » Qu'est-ce donc que cette couardise ? Où donc est le courage

d'affirmer ses opinions, fussent-elles opposées à la morale courante ? Pour ma part, je ne crains pas de faire l'apologie du contraire : c'est le mariage, s'il est bien compris — et non pas l'union libre — qui est un état d'affirmation de soi et de vigilance. Certes, cette institution a vieilli, elle aurait besoin d'être rafraîchie. Mais là, comme ailleurs, je ne crois pas au renouvellement par l'extérieur ; c'est l'individu qui doit opérer sa propre révolution intérieure et se garder comme la peste des préjugés et slo-gans destructeurs.

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		12.90
« Bureglück »		13.90
« Montagnard »		15.90
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	29.30
(Soleure)	Retour en cas de	
Tél. (064) 41 19 85	non-convenance.	

En effet, les détracteurs du mariage (fût-ce Pascal Lainé dont on rapporte naïvement qu'il a régularisé un concubinage prolongé à cause du Goncourt... Voyez-vous cet opportunisme!) parlent tous pour leur paroisse, afin de justifier leur prétendue liberté, sans s'avouer que leur plus grand rêve serait justement d'avoir trouvé le conjoint « pour la vie » auquel cas il leur serait bien égal de passer à la mairie. On peut nous citer des cas d'union libre qui durent, il y en a. Pourquoi se garde-t-on bien de nous dire combien de séparations se produisent dans ce cadre ? Des quantités. Est-ce vraiment un avantage sur le divorce légal ? La souffrance du délaissé n'est-elle pas la même ? Pourquoi ne nous donne-t-on plus jamais les exemples de mariages réussis et durables ? Il en est beaucoup.

Il en va du mariage comme de la question de la femme mariée-à la maison : une publicité abusive, tapageuse et grossière s'emploie à déprécier ces deux états, au point que les esprits influençables ont presque honte, primo d'être mariés, secundo, pour la mère de famille, de ne pas gagner sa vie au dehors.

Encore une fois, j'ose prétendre que la question du mariage se pose au niveau des individus : s'ils acceptent de vivre à la « colle », comme on dit vulgairement, dans l'inquiétude de voir le partenaire s'envoler au moindre mot dit de travers, dans l'incertitude du lendemain délibérément choisie, c'est qu'ils le veulent bien ; mais c'est aussi, et surtout, parce qu'ils manquent de maturité et fuient les responsabilités ; c'est encore parce que, trop pressés, ils n'ont pas su attendre la vraie rencontre et se contentent, en espérant Godot, d'une solution de fortune. Un enfant qui s'annonce leur forcerait-il la main, les précipitant tête baissée dans la légalité abhorrée ? Mais non, soyons fran-

Petite revue de la presse...

Un bon chef, c'est celui qui ne revendique que la moitié du mérite pour une chose qu'un de ses subordonnés a faite tout seul.

L.

(Glané dans l'*hebdomadaire agricole « Campagnes et Coteaux »* de Colombier.)

ches, Mesdames : vous êtes enchantées que ce prétexte de poids vous donne au grand jour cette légalité dont vous rêviez sans cesse. Quant à vous, Messieurs, si vous n'en rêviez pas, c'est que vous n'étiez pas mûrs ou que, dès le départ, vous considériez votre union libre comme un « ersatz », un succédané, hypocrisie dont vous n'avez pas lieu d'être fier.

Donc, dans le sillage de la mode « rétro », je marche à contre-courant, me permettant d'affirmer que l'institution du mariage a été et est encore, comme beaucoup d'autres valeurs, systématiquement bafouée et avilie à plaisir par ceux que cela arrange. Peut-être cherchent-ils ainsi à chasser leur mauvaise conscience ? L'être vraiment conscient, mûr et lucide, au

contraire, ne craint pas de s'engager dans le mariage en regardant en face les devoirs (et non pas obligations) qui en découlent : fuir la facilité ; se sentir responsable de cet autre soi-même qu'est le compagnon choisi ; dans la même optique, assumer avec joie l'enfant à venir, sachant qu'il a droit à un père, à une mère dans l'équilibre d'un foyer ; assurer un dialogue ouvert avec son conjoint et ne pas laisser s'accumuler rancœurs, mutisme et indifférence. Vivre non pas dans la hantise d'un « contrat » qui pourrait durer 50 ans, mais dans la plénitude créative du moment. Car l'amour véritable est une notion qui échappe au temps et s'affirme dans l'éternité de l'instant. (sps)

Luce Péclard

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPOT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1972 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1975 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et

transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1972 s'éteint le 31 décembre 1975.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

Propos conjoncturels...

Les « Maître Cornille »

La situation précaire de certains industriels, et qui va vraisemblablement se poursuivre jusqu'à la fin de cette année 1975, nous rappelle, à plus d'un titre, l'admirable récit d'Alphonse Daudet, plein de tendresse et de pitié, intitulé « Le secret de Maître Cornille » (Hetzel, 1869). En effet, à un bon nombre d'entre eux correspond ce diagnostic appliqué au vieux meunier sans travail, ayant tout pareillement dans leur vie « quelque chose qui n'est pas clair... ».

Partout la récession sévit, le chômage augmente, les stocks de produits finis s'accumulent ou ne se résorbent point, tandis que les ailes de leur moulin vont toujours leur train. Leurs employés arrivent chaque matin, oc-

cupent leur place de travail, les machines tournent, les téléphones sonnent, ils engagent même du personnel et si vous essayez de percer plus en avant leur secret, au lieu de se lancer dans de grandes théories sur la relance économique, ils vous répondront peut-être aussi, un doigt sur la bouche :

— Motus ! Je travaille pour l'exportation...

Il est cependant heureux qu'aucun économiste, qu'aucun expert comptable ne s'aventure pour le moment par l'échelle oubliée au cœur de leurs affaires ! Le spectacle ne serait certainement pas meilleur que celui décrit dans le conte provençal : des chiffres rouges partout, des diagrammes en tragique chute libre, des carnets de commandes tellement minces qu'ils deviennent transparents, des frais gé-

néraux accrus, des taxes toujours plus lourdes et enfin, oui, tout un train de mesures nouvelles pour essayer d'enrayer la descente, mesures dont l'entrée en vigueur est imminente et tiendra lieu de reprise en main...

Et c'est là, je crois, où il faut revenir à Maître Cornille, et surtout au propre génie de Daudet. Comment sauver l'entreprise du grand-père ? Par deux amoureux qui découvrent les sacs de plâtre et qui ameutent les voisins, faisant à nouveau affluer vers le vieux moulin du vrai blé à moudre ! Le symbole est suffisamment clair. Une utopie ? Pas tellement. Il a suffi de deux jeunes, il a suffi d'un élan communautaire, de l'optimisme, de

l'imagination et du cœur. C'est cela seul qui engendre des idées neuves, laissant loin derrière les notions usées de développement fou et de croissance galopante...

Nous ne pouvons donc que souhaiter à nos industriels une « Vivette » comme celle de Daudet. Un joli petit passereau pour les tirer d'affaire. Même si le temps des moulins à vent est définitivement passé.

AD.

Pensée

Les tonneaux et les sots font le plus de bruit.

Plutarque

Encore une banque qui doit fermer ses guichets

Communiqué de presse du 20 juin 1975 :

« La Commission fédérale des banques a retiré son autorisation d'opérer à la Banque X. Cette décision, motivée par une violation de la loi fédérale sur les banques et par le fait que les organes de la banque n'offrent plus les garanties d'une gestion irréprochable, entraîne la fermeture immédiate des guichets et le dépôt du bilan dans les trois jours... »

Il s'agissait d'une petite banque au capital de 12 millions de francs, affichant, à fin 1973, un bilan de 35 millions de francs. Elle occupait quelque 40 personnes à X et cinq ou six employés dans son bureau de représentation à Y.

Une décision aussi lourde de conséquences n'est jamais prise à la

légère. Quels sont les faits reprochés aux dirigeants de cet établissement et qui ont été mis à jour par son organe légal de révision ?

- D'abord, il semble bien que le directeur ait outrepassé ses compétences dans l'octroi de crédits.
- Puis, la surveillance exercée par le conseil d'administration était insuffisante.
- Enfin, de nombreuses écritures n'étaient pas comptabilisées que ce soient des engagements de la banque, ou des crédits accordés à des clients sans qu'un dossier ait été ouvert.

Au sens de la loi fédérale sur les banques, ces infractions sont considérées comme des fautes très graves.

Une seule d'entre elles peut entraîner le retrait de l'autorisation.

Un autre communiqué de presse complétait cette information en ajoutant « La seconde raison (du retrait de l'autorisation) réside dans le fait que la Commission fédérale des banques est arrivée à la conclusion que les organes dirigeants de la banque — conseil d'administration et direction — **ne présentaient aucune garantie pour une gestion réglementaire.** » (C'est nous qui soulignons).

Ce qui, en clair, veut dire qu'une banque ne peut pas impunément déroger aux règles d'administration ancrées dans ses statuts et règlements, qui ont été — comme on le sait — approuvés par la Commission fédérale des banques.

Une fois de plus, les déboires de cet établissement bancaire confirment la sagesse et la clairvoyance de notre grand pionnier, le curé Jean-Evangéliste Traber qui, il y a tantôt 70 ans, faisait à ses disciples la pressante recommandation :

« Gardons nos statuts et nos règlements et ces statuts et règlements nous garderont. »

-pp-

Je suis acheteur de lettres d'aviation et timbres aviation (Zumstein N° 19, neufs et oblitérés).

**Chs. Salquin, Philatéliste
1290 Versoix**

La Caisse Raiffeisen de Courfaivre inaugure ses nouveaux locaux

Une nouvelle étape dans l'existence de la Caisse Raiffeisen de Courfaivre a débuté le 4 juillet dernier, avec l'inauguration officielle des nouveaux locaux de la banque locale.

Ces derniers sont aménagés dans un immeuble locatif situé au centre du village qui abrite également le bureau des PTT.

La manifestation d'inauguration, organisée conjointement avec la direction d'arrondissement des PTT, réu-

nissait en fin d'après-midi une soixantaine de personnes, soit les autorités municipales et religieuses de Courfaivre, le directeur d'arrondissement des PTT accompagné de ses proches collaborateurs, les membres des comités de direction et de surveillance, ainsi que le gérant de la Caisse Raiffeisen locale, M. Paul Puippe, représentant la direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassien-

ne des Caisses Raiffeisen, M. Jean-Marie Tartaglia, promoteur, entouré de l'architecte et de plusieurs artisans.

Visite des locaux

La visite des locaux permet aux participants d'apprécier l'heureuse disposition de ces derniers ainsi que la bienfaisance des travaux de tous genres.

En ce qui concerne la Caisse Raiffeisen, elle est située au rez-de-chaussée, dans l'aile sud du bâtiment et comprend 4 locaux principaux, soit une salle d'attente, un local guichets, le bureau du gérant et la salle de con-

férence. Ces deux derniers, spacieux et clairs, sont équipés de meubles fonctionnels et judicieusement disposés.

Tout a été étudié afin d'améliorer les conditions de travail du gérant et par-là même les prestations de service à la clientèle.

D'autre part, toutes les mesures de sécurité prescrites par les établissements d'assurance sont prises. La salle de conférence servira de lieu de réunion pour les comités de direction et de surveillance, de même que pour les tractations importantes avec MM. les notaires, architectes, etc.

Un local en sous-sol a également été acquis, en prévision de l'installation de safes, puisque, semble-t-il, ce service intéresse bon nombre de personnes.

Une vitrine encastrée à droite, sous le porche d'entrée, servira surtout à l'information.

Centralisation souhaitable

La Caisse Raiffeisen de même que les PTT sont propriétaires de leurs locaux respectifs. Dans l'évolution actuelle des choses, ces deux institutions se complètent parfaitement et leur proximité sera certainement appréciée par la population.

Le compte-salaire est entré dans les mœurs et les nombreuses personnes qui, à chaque fin de mois, touchent leurs appointements à la banque locale, pourront par la même occasion effectuer leurs paiements à deux pas.

Cet exemple à lui seul démontre combien la centralisation du bureau de poste et de la banque sous un même toit est souhaitable.

Banquet et discours

Vers 19 h. 15, les participants se retrouvèrent à l'Auberge du Cheval Blanc pour le banquet de circonstance très bien servi dans la grande salle de l'établissement, délicatement fleurie.

Au moment du dessert, les convives écoutèrent avec intérêt les orateurs officiels.

M. Jean Meixenberger, directeur d'arrondissement des PTT, fit l'histoire de la poste à Courfaivre, ainsi que celui de la construction des nouveaux locaux qui nécessita de laborieuses et longues démarches préliminaires. M. Meixenberger se félicita d'avoir trouvé en la Caisse Raiffeisen



La Caisse Raiffeisen de Courfaivre a maintenant pignon sur rue...

de Courfaivre le partenaire dynamique qui permet la mise en chantier dans les conditions les meilleures.

M. Walter Dobler, président du comité de direction de la Caisse locale, expose ensuite succinctement le cheminement de la banque locale à travers les 48 années de son existence. Il exprime son plaisir de constater combien les nouveaux locaux inaugurés en ce jour seront à même d'assurer un meilleur service à la population et de contribuer ainsi au développement de la localité.

M. Dobler, comme le fit également M. Meixenberger, félicite le promoteur, l'architecte, ainsi que les artisans d'avoir su mener à chef une œuvre si utile.

M. Paul Puippe, représentant de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

à Saint-Gall, apporte le message de la direction centrale. En termes chaleureux, il exprime sa satisfaction de partager la joie des responsables de la Caisse de Courfaivre qui ont pris la sage décision de se mettre dans leurs propres meubles.

M. Puippe tient également à souligner le bel essor de la Caisse locale et souhaite que les nouvelles installations permettent à celle-ci de se développer encore.

Prirent encore la parole, M. Alfred Girardin, maire, M. l'abbé A. Steullet, rév. curé et M. Jean-Marie Tartaglia, maître d'ouvrage.

La soirée se prolongea jusqu'à l'heure de police dans une très belle ambiance, agrémentée par les productions d'un jeune virtuose de l'accordéon.

S. R.

L'eau, un capital précieux et pas inépuisable !

La Ligue suisse pour la protection de l'eau et de l'air vient de faire parvenir à toutes les écoles de Suisse un grand tableau en couleurs illustrant l'approvisionnement en eau : captage, pompage, nappes phréatiques, eaux de surface. Ces images suggestives donneront lieu à des leçons et à des discussions d'une actualité incontestable.

Dans son commentaire, le professeur Trüeb, ingénieur, vice-président de la Société suisse du gaz et des eaux,

rappelle que, malgré ses sources et ses glaciers, la Suisse doit étudier les moyens d'économiser l'eau, notamment par le recyclage et l'épuration. Ici encore, il faut faire preuve de discipline et de solidarité. La consommation, qui était, il y a un, siècle de 50 litres par habitant et par jour, a passé à 500 litres, et même jusqu'à mille litres pendant les grandes chaleurs. Ces chiffres comprennent aussi la consommation artisanale et industrielle.

A. P.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire



Jura

50 ans de la Caisse Raiffeisen de Courtételle

La journée entière du samedi 21 juin a été consacrée, à Courtételle, à l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen et à la célébration de son cinquantenaire.

Le souvenir

La journée débuta par une messe à la mémoire des membres disparus, et chantée par le Chœur d'hommes. Puis une gerbe fut déposée sur le cimetière où M. Ernest Guélat, caissier, rendit un hommage aux défunts, relevant que, sur les 77 membres fondateurs, 69 ne sont plus, qu'en outre 96 autres membres sont décédés. Il rappela le souvenir des dirigeants auxquels la Caisse doit beaucoup : François Membrez, père, François Rossé, Joseph Lopinat, Henri Joliat, Louis Joliat, Joseph Cuttat, Joseph Comte-Comte, Joseph Stadelmann, et, plus près de nous, l'abbé Maxime Cordelier qui passa 28 années à la surveillance et siégea à la Fédération jurassienne, Louis Schindelholz, l'instigateur du bâtiment de la Caisse, et Léon Membrez, premier caissier et ardent prionnier du mouvement raiffeiseniste dans le Jura. L'abbé Beuchât ayant prononcé une prière à l'intention de tous ces membres défunts, la cérémonie se termina par le chant « Beati mortui », de Mendelssohn, exécuté par le chœur d'église.

Assemblée générale

Elle se déroula à la Halle de gymnastique, agréablement parée, sous la présidence de M. Maurice Jolidon, en présence de 215 membres. Tous les rapports statutaires présentés démontrent la saine gérance et le réjouissant développement de l'institution. C'est ainsi que l'effectif des membres passe de 326 à 338 (353 au jour de l'assemblée), que les prêts ont augmenté de 750 000.— francs et portent le compte débiteur à 10 050 000.— francs, que l'épargne s'est accrue, intérêts capitalisés compris, de 1 101 000 pour atteindre 8 469 000.— francs. Le bénéfice net de 29 334.— francs fait monter les réserves à 374 000.— francs. Enfin, le mouvement d'affaires a été de 23 millions et demi, et le bilan a largement dépassé les 10 millions, magnifique palier pour ce 50e exercice !

Les comptes acceptés, l'assemblée renouvela sa confiance à 3 membres dirigeants parvenus au terme de leur mandat : MM. Maurice Jolidon, président de direction, Marcel Chételat et Josy Ory, tous deux secrétaires. L'assemblée, en revanche, prit connaissance avec regret de la démission de M. François Membrez, vice-président,

pour raison d'âge. Ce membre, hautement estimé de tous, quitte la direction après 27 ans d'heureuse activité et de dévouement méritoire. Pour le remplacer, l'assemblée acclama la candidature de M. Roland Sanglard, un jeune plein de promesses.

L'intérêt de la part sociale fut payé par deux écus commémoratifs du centenaire de la Constitution fédérale.

L'heure de l'apéritif

Un nombreux public, chaleureux et animé, se répandit dans le passage couvert du collège où était servi un généreux apéritif. Un agréable soleil du premier jour d'été et une joyeuse musique de la fanfare des jeunes créèrent une ambiance des plus détendue. Désireuse d'associer les enfants des écoles à sa manifestation, la Caisse avait eu l'idée, suggérée par M. Bernard Willemin, instituteur, de procéder à un lâcher de ballons doté de 500.— francs de prix en espèces. L'envol des 700 ballons multicolores, dont 350 avec cartes de concurrents, fut un moment exaltant. (Nous savons aujourd'hui que le vainqueur a reçu sa carte en retour d'Autun, à 230 km).

Au cours de cette heure de plein air, le pasteur Brandt, de Delémont, empêché de participer au banquet officiel, apporta le salut de la Paroisse protestante et ses félicitations à la jubilaire dont l'un des mérites est de favoriser l'épargne.

... et celle du banquet

Les dirigeants et leurs nombreux invités se retrouvèrent ensuite à la halle cantine où un banquet — de 400 couverts — fort bien servi par M. et Mme Burki, de l'Hôtel de la Gare, et par leurs employés les attendait. Le repas fut agréablement entrecoupé de productions diverses de la Fanfare sous la direction d'Ernest Beuchât, de de Fémina-gym, des gyms-hommes, du Chœur d'église dirigé par Ernest Guélat, du duo Plomb-Gaspa, et servi avec un accompagnement musical dû au pianiste Gérard Kummer, alors que Marie-Josée Prince faisait deux brefs tours de chant. Le grand animateur de ce joyeux repas, auquel avaient été conviés les membres et leurs épouses, les délégués des autorités locales et de toutes les sociétés, des représentants des Caisses Raiffeisen des villages voisins et, bien sûr, de l'Union centrale de Saint-Gall et de la Fédération jurassienne, fut le gérant local, M. Ernest Guélat, auteur d'une intéressante brochure illustrée retraçant le développement de l'institution et remise à tous les participants.

Après les paroles de bienvenue prononcées par M. Maurice Jolidon, M. Guélat fit un historique de la Caisse de Courtételle, insistant sur les débuts modestes et sur la lente, mais constante progression. Il rappela le souvenir de tous ceux grâce auxquels elle est devenue une des plus importantes du Jura. M. Guélat donna ensuite la parole à plusieurs orateurs. M. Paul Puippe, délégué de l'Union suisse, remémora les buts des

Caisses Raiffeisen et rappela qu'ils ne sont pas seulement d'ordre financier, mais également d'ordre idéologique. La Caisse est aussi un trait d'union entre les différents milieux de la population. M. Puippe offrit aux dirigeants de Courtételle un vitrail aux couleurs raiffeisenistes. Un autre cadeau, une horloge décorée du même emblème, fut offert par M. Albert Ackermann, de Montsevelier, président de la Fédération jurassienne, qui, outre les félicitations d'usage, rappela l'histoire des Caisses Raiffeisen dans le Jura, où elles sont aujourd'hui implantées dans 74 localités.

M. Jules Chariatte, de Courroux, s'exprimant au nom des Caisses voisines représentées, adressa un message cordial à la Caisse jubilaire et remit un imposant et généreux cadeau destiné à agrémenter les séances laborieuses des comités.

M. Fernand Hennet, maire de Courtételle, brossa un tableau de la situation économique et souligna le rôle important que joue une banque locale. L'abbé Beuchât, curé, souhaita à la Jubilaire de poursuivre longtemps encore son activité au profit de la population. Quant à M. Joseph Chételat, ancien maire et membre fondateur, il rappela dans quelles circonstances était née la Caisse en 1925.

Reconnaissance

Moment particulièrement émouvant que celui où les huit membres fondateurs encore en vie furent appelés sur la scène pour y être félicités et récompensés. Ce sont MM. Jules Chariatte, Joseph Chételat, Justin Chèvre, Norbert Comte, Paul Frund, Alfred Membrez, Joseph Membrez-Schaffter et Joseph Membrez, ancien gérant. Tandis que ces heureux vétérans étaient applaudis, leurs épouses, ainsi que les veuves de plusieurs membres fondateurs, se virent offrir de magnifiques bouquets de fleurs. Autre membre méritant félicité et récompensé : M. François Membrez qui quitte le comité de direction après 27 années de fructueuse collaboration.

Trop tôt, dans cette ambiance de fête villageoise, dans cette cantine décorée aux couleurs jurassiennes et raiffeisenistes et agréablement fleurie par les soins de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, il fallut conclure. M. Germain Joliat, du comité directeur, adressa des remerciements particuliers au caissier, M. Guélat, l'artisan principal de la journée, mais aussi aux deux présidents, MM. Maurice Jolidon et Germain Noirjean, qui ont sacrifié un temps considérable aux démarches et travaux préliminaires.

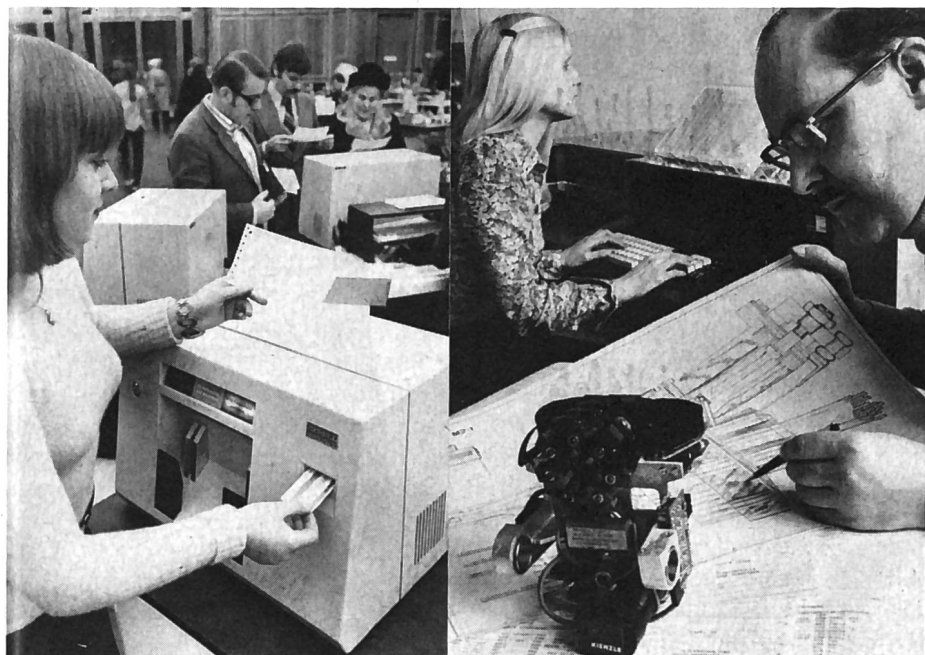
Chacun, emportant un témoignage tangible de la journée (deux verres frappés des couleurs raiffeisenistes et du millésime du jubilé), gardera un souvenir durable de cette lumineuse journée, qui fut une réussite parfaite.

Oh ! oh !

L'esprit des autres...

La statistique, c'est comme un bikini : elle montre beaucoup mais cache l'essentiel.

Libre-service à la banque



Hanovre (DaD) — La « Kreissparkasse » de Cologne (République fédérale d'Allemagne) est sans doute le premier institut de crédit en Europe qui fonctionne en libre-service pour ses clients. Elle a équipé sa salle grand public de terminaux Nixdorf grâce auxquels chacun peut obtenir automatiquement son extrait de compte. Il suffit de glisser dans l'appareil sa carte de client (photo de gauche) et au bout de quelques secondes la machine émet le relevé en clair. Ce qui permet d'éviter les attentes fastidieuses au guichet et d'économiser du personnel pour les banques. Autre nou-

veauté en République fédérale : une imprimante (photo de droite) qui a été présentée pour la première fois à la Foire de Hanovre de 1975. Elle est capable d'imprimer 100 signes à la seconde et elle fait partie de l'Universalsystem Efes Kienzle 2000. La comptabilité de la nouvelle imprimante avec d'autres éléments d'ordinateur est sensationnelle. Avec des programmes complets pour la facturation, la comptabilité financière, le calcul des salaires et des stocks, une seule opératrice est en mesure de faire tout le travail sans aucune difficulté.

(Flash sur l'Allemagne)

Souvenez-vous

... que les bombes aérosols, bien que très pratiques, sont souvent dangereuses. Ne jamais diriger leur jet contre une flamme ouverte ; ne jamais les exposer à la chaleur.

... que les soirées au coin du feu de cheminée sont bien sympathiques et le resteront si vous observez les règles suivantes : ne pas placer trop près du feu des objets combustibles, des meubles ; se souvenir qu'une grille de protection... protège contre les jets d'étincelles ; vider les cendres dans un récipient métallique avec fermeture, et non pas dans un sac en papier, en matière plastique ou dans une poubelle.

... que l'huile bouillante dans une casserole peut s'enflammer très facilement. Il ne faut donc jamais laisser la casserole sans surveillance, même pendant un « petit » instant...

... si vous utilisez un chauffage électrique comme appoint de chaleur avant la période de chauffage proprement dite, que les câbles devenus friables, à l'isolation défectueuse, provoquent facilement des courts-circuits parfois incendiaires !

... qu'il ne faut en aucun cas allumer un feu avec de la benzine, ni faire un feu trop près d'un bâtiment ou de la forêt.

Cipi

Etranger

République fédérale allemande

Protection des clients des banques

Le secteur bancaire allemand est en train de réviser son attitude après la faillite Herstatt, il y a près d'un an. A cette époque, de nombreuses banques s'étaient brûlées en jouant avec le feu des marchés des changes ou en accordant trop de crédit par rapport à leurs actifs. A la banque Herstatt, les déposants dont le compte dépassait 20 000 DM n'ont pas reçu de compensation de la part du fonds d'aide créé par d'autres banques pour restaurer la confiance des petits épargnants.

Des changements ont été apportés en profondeur :

— Des banques allemandes privées ont accepté de leur plein gré de garantir les dépôts à concurrence de 30 % du capital de la banque (capital-actions plus réserves). Cela devrait couvrir la majeure partie sinon la totalité des sommes déposées dans toutes les banques. Ce fonds donne aux déposants une protection semblable à celle assurée par les caisses d'épargne et les banques populaires.

— Un autre fonds d'« aide », la « Liquiditäts-Konsortialbank GmbH » a été créée par la Bundesbank, mais les banques ne peuvent tirer du crédit qu'après avoir ouvert leurs livres de comptes à la Bundesbank et obtenu son adhésion.

— Le conseil national de contrôle du crédit a imposé des limites strictes à la dimension des engagements de change des banques. A présent, le solde entre les créances et le passif sur ce marché ne peuvent excéder 30 % du capital de la banque.

— Le gouvernement a demandé le vote d'un amendement visant à restreindre la taille des prêts individuels aux trois-quarts du capital de la banque. Bonn soutient également une proposition de loi qui imposerait à la banque d'avoir deux directeurs à responsabilité solidaire au lieu d'un seul comme c'est le cas actuellement. Les banques, par contre, sont farouchement opposées à ce projet.

Comme de l'argent

Chaque année, environ 2000 eurochèques ainsi que les cartes-chèques correspondantes sont dérobés dans les

